JANVIER 1991
À DÉCEMBRE 1995

LIVRE DES MINUTES
BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE I

MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE I des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 1991 à décembre 1995 (page 953 à 1018 et 933 à 966). La reproduction du livre est en trois (3) parties. Les pages sont numérotées, mais avec des séquences différentes. Bien que se suivant chronologiquement, il manque certaines pages numérotées.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com

Téléphone : 418-620-5020
Télécopieur : 418-620-5021
Courriel : municipalite@baiestecatherine.com

Ici... la ZÉNitude par excellence!

INITIALES DU MAIRE
A T
953
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Réception pour les pompiers fixée au 9 janvier 1991
Bail du local à Réjean Simoneau BCP
Ministère des Transports

L'assemblée est terminée à 20.00hres.

Antoine Thurien Maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE A-T 954 C.D INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

7 ième jour de janvier 1991. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents:Monsieur le Maire Antoine Therrien, Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Yves Poitras, Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en laissant le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque			
4268	Pierre Asselin	fournitures	15.22
4269	Bell Canada	téléphone	117.48
4270	Antoine Boulianne	inspection municipal	252.00
4271	Antoine Boulianne	permis const.	470.00
4273	Carmen Dufour	voyage à LaMalbaie	34.25
4272	Carmen Dufour	Salaire du 2 au 29/12	766.04
4274	Lucien-Roch Dufour	entretien d'hiver	1,119.80
4275	Garage St-Siméon Inc.	Cueillette d'ordures	676.34
4276	Hydro-Québec	Eclairage Public	921.51
4277	Imprimerie de Charlevoix	Fournitures	12.51
4278	J.A. Guérin et Fils	Fournitures	78.13
4279	Pétroles Irving	Chauffage	135.81
4280	Magasin Brouillard Inc.	Fournitures	12.85
4281	Ministère de l'environnement	Analyse de l'eau	45.00
4282	Minstère du Revenu	Déductions	138.05
4284	M.R.C. Charlevoix-Est	Accompte quote-part	2,000.00
4283	Pièces d'autos Deschênes	fournitures	54.45
4286	Revenu Canada Impôt	déductions	117.96
4287	Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
4291	Carol Savard	2 hres de maintenance	10.00
4292	Michel Savard	2 hres de maintenance	10.00
4290	Welleston Bouchard & Fils	assurance responsabilité	2,454.68
4283	Ministère du Revenu Prov.	déductions	135.99

INITIALES DU MAIRE A-T 955 C.D INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no I-91

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 3 décembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 2-91

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 3-91

AUTORISATION

Il est proposé,

que le Maire, Monsieur Antoine Therrien, soit autorisé à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme PAIRA.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 4-91

COMPTES DE TAXES EN ARRERAGES

Il est proposé,

que des informations soient prises concernant les arrérages de taxes afin que la Municipalité perçoive le plus tôt possible ses comptes

Accepté à l'unanimité.

Equipement de pompiers chez Gauvin

L'assemblée est terminée à 19.45.

Antoine Therrien maire

Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE A.T 956 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

29 ième jour de janvier 1991. Assemblée spéciale du conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 22 janvier 1991.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

1.- Etude des prévisions budgétaires pour 1991

2.- Acceptation des prévisions budgétaires

3.- Fixer le taux de taxe foncière et toutes les autres taxes.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne,
Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

Rés: no 5-91 Il est proposé,
que les prévisions budgétaires soient acceptées tel que présentées.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 6-91 Il est proposé,
que le taux de la taxe foncière pour l'année 1991, soit à 1.32$ du 100.$ d'évaluation.
Les autres taxes seront de: 40.$ pour taxe spéciale des propriétaires dans le secteur village
200.$ pour l'aqueduc et égoût résidentiel
40.$ pou taxe de vidange. résidentiel
Les taxes porteront intérêts à 15% l'an.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 19.45 hres.

Antoine Therrien maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 957 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

4 ième jour de février 1991. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les Conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation.

Chèques no 4293	M. Joseph Laprise	achat de timbres	$ 43.28
4294	Garage St-Siméon Inc.	balance sur travaux	$ 4200.12
4295	M. Antoine Therrien	fournitures	$ 96.70
4296	Bell Canada	téléphone	75.50
4297	Poitras, Lavigueur C.A.	cautionnement	100.00
4298	Imprimerie de Charlevoix Inc.	papeterie	94.28
4299	M. Alain Hovington	2 remplissage de bonbonnes incendie	56.00
4300	Hydro-Québec	salle municipale	336.19
4301	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	60.03
4302	M. Antoine Therrien	dépenses factures	143.96
4303	M. Maurice Harvey	factures de repas	39.32
4304	Cain, Lamarre Wells avocats	frais de déboursés	506.65
4305	Boivin & Gauvin Inc.	equipement incendie	365.75
4306	M. Léonidas Dufour	2 hres de maintenance	10.00
4307	M. André Asselin	2 1/2 hres de maintenance	12.50
4308	Carmen Dufour	salaire du 30 déc. au 1er février	1007.15
4309	Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
4310	Lucien-Rock Dufour	entretien d'hiver	1119.80
4311	Hydro-Québec	éclairage public	1769.74
4312	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	676.34
4313	Les Pétroles Irving Inc.	chauffage	317.40
4314	M.R.C. Charlevoix-Est	Quote-part 1991	2038.00

INITIALES DU MAIRE A.T
958
C.40
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

4315	M. Antoine Therrien	dépenses à Chicoutimi le 4/01/91	112.87
4316	M. Antoine Boulianne	27 hres inspection municipale	189.00
4317	M. Carol Savard	5 hres de maintenance	25.00

Rés. no 7-91 Il est proposé,
que les minutes des assemblées du 7 janvier et celles du 29 janvier 1991 tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 8-91 Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 9-91 CONSIDÉRANT les transformation socio-démographiques vécues au Québec;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante du nombre de personnes agées;

CONSIDÉRANT le taux de vieillissement accentué pour Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT les ressources à developper pour cette clientèle;

CONSIDÉRANT l'absence de gériatrie active pour l'Est de Charlevoix;

CONSIDÉRANT le manque de lits de soins prolongés pour notre région;

CONSIDÉRANT les lits de croute durée du Centre Hospitalier de La Malbaie utilisés pour désservir cette clientèle;

CONSIDÉRANT l'implication sociale de la Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie;

IL EST RÉSOLU sur une motion dûment appuyée et secondée que la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine

- appuie la fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie inc. dans son projet d'implantation d'une unité de gériatrie active et de soins prolongés au Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie en recueillant des Fonds pour la rénovation du Vieux Couvent.
- appuie les démarches de la dite Fondation auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'obtention des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE AT 959 C.H INITIALES DU SÉC.-TRÉS.

Rés. no 10-91 Il est proposé par Maurice Harvey,
secondé par Albert Boulianne,
Que la sécrétaire soit autorisée à signer et à soumettre le calendrier de conservation des documents et ses modifications pour et au nom de la Municipalité de Baie Ste-Catherine.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 11-91 Il est proposé,
que les comptes de taxes en arrièrages soient envoyés à la M.R.C. pour collection en date du mois de mars 1991.

Accepté à l'unanimité.

L'Assemblée est terminée à 19.30 p.m.

Antoine Thériault maire
Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE A.T
960
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

11 ième jour de mars 1991. Assemblée spéciale du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a été envoyée aux membres le 5 ième jour de mars 1991.

Cette assemblée remplacera l'assemblée régulière qui n'a pas eu lieu au début du mois. Donc, tous les sujets seront à l'ordre du jour.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4318	Carmen Dufour	fournitures et préparation fête des pompiers	300.00
4319	Joseph Laprise	achat de timbres	198.59
4320	Régie de l'Assurance-auto du Québec	immatriculation	141.00
4321	J.A. Guérin & Fils Inc.	fournitures	80.47
4322	Bell Canada	téléphone	112.51
4323	Imprimerie de Charlevoix	papeterie	173.31
4324	M. Antoine Therrien	dépenses voyages à Chicoutimi 12/2/91	107.94
4325	Les Ent. électricité Cap-à-l'Aigle	dégelage de l'eau	671.36
4326	Safety Supply	réparation bonbonne à incendie	180.03
4327	Mme Carmen Dufour	20/2/91 journée à la M.R.C.	34.25
4328	Commission Scolaire Laure-Conan	loyer de bibliothèque	120.00
4329	Les Pétroles Irving Inc.	chauffage	215.13
4330	annulé		
4331	M. Albert Savard	28 jours de chlore	196.00
4332	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	676.34
4333	Mme Carmen Dufour	salaire du 2 fév. au 2 mars	805.72
4334	M. Antoine Therrien	dépenses de voyage + fournitures	28.32
4335	M.R.C. DE Charlevoix-Est	comptes de taxes	236.50
4336	Welleston Bouchard Ltée	assurances	803.25

INITIALES DU MAIRE a.T 961 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque no 4337	M. Lucien-Rock Dufour entretien d'hiver + tps	1 401.58
4338	Carmen Dufour dépenses diverses	74.00
4339	Petite Caisse	68.95
4340	M. Antoine Boulianne 22 hres insp. municipale	154.00
4341	M. Léonidas Dufour 4 hres de maintenance	20.00
4342	M. Daniel Asselin 2 1/2 de maintenance	12.50
4343	Ministère du Revenu Prov. déductions	307.73
4344	Centre des Données fiscales déductions	256.09
4345	Ministère du Revenu prov. erreur sur t-4	10.91
4346	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures mai 1990	676.34

Rés. no 12-91

Il est proposé,
que les minutes de l'assemblée du 4 février 1991, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 13-91

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 14-91

Projet archéologique

Il est proposé,
que la Municipalité de Baie Ste-Catherine, appuie le projet de recherches archéologiques présenté par Monsieur Laurier Turgeon CELAT, recherches qui auraient lieu sur notre territoire pendant la saison été 1991.
Ce projet nous intéresse et nous comptons recevoir par la suite un compte-endi du résultat des fouilles.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 15-91

Compagnie Bell / ajout

Il est proposé,
que la Municipalité avise la Compagnie Bell, qu'elle accepte que lors d'ajout de câbles sur une ligne de poteaux déjà en place, que cette dernière s'abstienne de faire des demandes .

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 16-91

Garde-feu 1991

Il est proposé,
que Monsieur Antoine Boulianne, soit nommé garde-feu municipal pour l'année 1991.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE A.P
962
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.W

Rés. no 17-91

Projet sentier
Baie Ste-Catherine/ Petit S.

Il est proposé,
qu'un projet soit présenté à Emploi et Immigration Canada. Ce projet est en vue de la réalisation d'un sentier de randonnée pédestre, équestre, vélo de montagne etc. Ce projet est dans le cadre de l'article 25.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 18-91

Radiation

Il est proposé,
que la fiche matricule 97530 4419-33-5040 appartenant à Monsieur Guy Auger de Québec, soit annulée à partir de janvier 1990. Ce qui veut dire une annulation de compte de taxes de $ 4.72

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 19-91

Certificat évaluation

Il est proposé,
que lors de changements apportés au rôle par le biais des certificats, que l'on considère les certificats à partir de $500.00 d'évaluation.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 20-91

Plainte à l'évaluateur

CONSIDÉRANT le coût élevé de la confection d'un rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que pour obtenir une juste valeur des immeubles, les évaluateurs se doivent de visiter les demeures;

CONSIDÉRANT qu'après avoir regardé le rôle d'évaluation, d'avoir comparé certaines maisons, nous constatons, à regrets, que le dit rôle paraît manquer d'équité envers plusieurs de nos contribuables;

CONSIDÉRANT les nombreux critères qui influencent une évaluation à savoir: solage, finition intérieure, finition extérieure, année de construction, etc;

CONSIDÉRANT qu'en 1991, il est impensable qu'une maison qui est entretenue normalement, il en résulte une baisse de 3,000.$ et plus;

PAR CONSÉQUENCE,
il est proposé,
que nous ayons une rencontre avec l'évaluateur en charge, Monsieur Claude Vanasse, à la Municipalité de Baie Ste-Catherine, pour expliquer et constater sur place, les irrégularités flagrantes que nous avons décelées.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE A.T
963
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Rés. no 21-91

Il est proposé,

qu'un permis d'affichage soit donné à Mme Charlotte Bouchard, Motel le Pionnier pour poser une affiche sur le lot G-P, 643 Route 138, appartenant à Monsieur Réné Villeneuve, le tout soumi aux règlements du Ministère des Transports en ce qui concerne l'affichage. Ce terrain n'est situé dans une zone agricole.

Accepté à l'unanimité.

Lettre à la Commission Scolaire concernant le forage

L'assemblée est terminée à 20.15 hres

Antoine Turcotte maire
Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE a.t
964
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CJ

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

2 ième jour d'avril 1991. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne Diane Savard, Yves Poitras et Gisèle Dallaire

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4347	Cain, Lamarre, Wells,	frais avocats	5 547.07
4348	Bell Canada	téléphone	119.08
4349	Fleuriste Lajoie Enr.	envoie à l'hôpital	28.89
4350	Ministère de l'Environnement	analyse de l'eau	15.00
4351	Hydro-Québec	éclairage et chauffage salle	608.72
4352	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	131.22
4353	Les Pétroles Irving Inc.	chauffage	428.62
4354	J. Sirois électrique Inc.	batterie et réparations	94.19
4355	Jacques Lavoie Transport	2 dégelages d'égoût	591.18
4356	Les Ent. D'Électricité Cap-à-l'Aigle	dégelage eau	693.71
4357	M. Antoine Boulianne	18 hres inspection municipale	126.00
4358	M. Martial Asselin	9 hres de maintenance	45.00
4359	C.S.S.T.	cotisation	505.24
4360	M. Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
4361	M. Lucien-Rock Dufour	entretien d'hiver + tps	1 198.19
4362	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	676.34
4363	Revenu Canada Impôt	balance dû sur t-4	34.17
4364	Mme Carmen Dufour	salaire du 3 mars au 30 mars	805.72
4365	Revenu Canada Impôt	déductions	113.82
4366	Ministère du Revenu Provincial	déductions	135.40
4367	Pauly Foster	soudure	8.56

INITIALES DU MAIRE A.T 965 C.D INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque no 4368	M. Antoine Therrien	Voyage à Chi. le 22/03/91	76.00
4369	Club 4-H de Baie Ste-Catherine	don	100.00
4370	M. Jean-Louis Ouellet	voyages de sable	240.00
4371	Mme Carmen Dufour	Voyage à Chicoutimi + 2 galls de peinture	105.98
4372	M. Antoine Therrien	Voyage A Chicoutimi	76.00

Rés. no 22-91 Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 11 mars 1991, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 23-91 Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 24-91 Il est proposé,

que le compte de Monsieur Paulo Boulianne, pour le restaurant le Cèdre soit refusé, étant donné que ce n'était pas boucher dans le tuyau municipal.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 25-91 Il est proposé,

que notre Municipalité fasse connaître son oppinion et ses appréhensions vis à vis la reforme Ryan.

Nous nous opposons fortement à cette reforme qui apporte de graves impacts économiques dans tous les secteurs.

Nous constatons que notre autonomie municipale n'est plus respectée et que le Gouvernement étouffle de plus en plus les municipalités en rejettant les responsabilités de l'Etat.Nous demandons que le Gouvernement respecte le gouvernement municipal et qui négocie des ententes acceptables par l'ensemble des municipalités.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 26-91 Il est proposé,

qu'une marge de crédit de $15,000. soit renouvelée à la Caisse Populaire pour une période de 3 mois.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE a.T
966
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CW

Rés. no 27-91 Il est proposé,
qu'un projet Défi 91 soit présenté pour nos étudiants.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 28-91 Il est proposé par Gisèle Dallaire,
qu'un don de $ 100. soit donné au Club 4-H de Baie ste-Catherine.

Accepté à l'unanimité.

Accusé de réception Gualbert Tremblay
Correspondance avec l'Age d'Or
Organisation de rencontre avec l'évaluateur

L'assemblée est terminée à 20.00 hres.

Antonio Thériault maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE A.T 967 C.L INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

6 ième jour de mai 1991. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous Formant quorum

L'Ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4373	Imprimerie de Charlevoix	papeterie	$ 62.79
4374	Ministère de l'Environnement	analyses de l'eau	32.10
4375	Purolator Courrier Ltd.	fret bonbonne incendie	42.21
4376	Les Publications F.M. Ltée	papeterie	19.28
4377	M. Lucien-Rock Dufour	sablage hiver	267.50
4378	Westburne Québec Inc.	pièces d'aqueduc	643.03
4379	Samson, Belair Delotte & Touche	frais de vérification	3 611.25
4380	Commission Municipale de Québec	obligations	7 293.08
4381	Pièces d'autos Deschênes	achats divers	685.60
4382	Carmen Dufour	salaire du 31 mars au 4 mai	1 007.15
4383	M. Albert Savard	30 jours de chlore	210.00
4384	M. Antoine Boulianne	48 hres inspection municipale	329.76
4385	M. Martial Asselin	28 hres de maintenance	136.36
4386	M. Albert Dallaire	2 hres de maintenance	10.00
4387	M. André Asselin	15 hres de maintenance	75.00
4388	M. Daniel Asselin	2 hres de maintenance	10.00
4389	Construction Sacré-Coeur Ltée	Réparation aqueduc	1 727.33
4390	Poitras, Lavigueur Ass.	pour pompiers	381.50
4391	M. Pascal Gaudreault	contribution pour cours secourisme	25.00
4392	Mme Carmen Dufour	Voyage à Clermont MRC	50.22
4393	Ministère du Revenu Prov.	déductions	185.83

INITIALES DU MAIRE A.T
968
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.S

Chèque no 4394	Centre des Donnees Fiscales	déductions	$ 142.27
4395	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	676.34
4396	Lucien-Rock Dufour	entretien d'hiver fin de contrat	1 198.19

Rés. no 29-91

Il est proposé,
que les minutes de l'assemblée du 2 avril soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 30-91

Il est proposé,
que les comptes soient payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 31-91

Demandes de prix pour vérification

Il est proposé,
qu'une demande soit faite auprès de deux ou trois firmes de comptables, afin de pouvoir établir un budget d'honoraires en vue de la vérification de la fin d'année 1991.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 32-91

Allocation pour le kilométrage

Il est proposé,
que l'allocation pour le kilométrage soit porté à 0.30$ cent du kilomètre.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 33-91

Salaire minumum

Il est proposé,
que le prix horaire pour la maintenance soit porté à 5.30, salaire minumum.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 34-91

Demandes de soumissions

Il est proposé,
que des demandes de soumissions concernant l'entretien d'hiver et la cueillette des ordures ménagères soient préparées et par la suite annoncées publiquement. Période de 3 ans.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE A.T
969
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Rés. no 35-91

Taxes de services

Il est proposé,

qu'un montant de 240.00$ soit chargé à la Caisse Populaire, pour les taxes de services pour l'année 1991.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 36-91

don

Il est proposé,

qu'un don de $100. soit versé à la Fabrique St-Firmin, pour leur souper paroissial.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 37-91

Entente spéciale

Entente intervenue entre l'Age d'Or et la Municipalité de Baie Ste-Catherine:

1.- Le ménage sera fait à chaque fois, si nécessaire.
2.- Cédule acceptée, si changement (des 2 côtés) avertir.
3.- En guise de dédommagement, pour l'électricité 7.50$ par activité, plus ménage.

Tous les conseillers pour, le Maire contre.

Le Conseil de l'Age d'Or accepté à l'unanimité la proposition du Conseil municipal.

En vigueur à partir du 22-04-91 jusqu'au 30-05-91.

Accepté.

Rés. no 38-91

Allocation pour cours

Il est proposé,

qu'une allocation de 25.$ soit versée à M. Pascal Gaudreault pour le suivi d'un cours en secourisme.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 20.00 p.m.

Antoine Pharand Maire
Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE a.T
970
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CJ

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

4 ième jour de juin 1991. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4397	Petite Caisse		$ 74.16
4398	Fabrique St-Firmin	don	100.00
4399	Biblio Région de Québec	cotisation	749.07
4400	Consultants B.P.R.	frias professionnels	804.61
4401	Gargae St-Siméon Inc.	6 hres de loodeur	296.28
4402	Hydro-Québec	éclairage public	2 763.75
4403	Hydro-Québec	éclairage salle et chauffage	375.40
4404	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	80.28
4405	Bell Canada	téléphone	267.60
4406	Imprimerie de Charlevoix Inc.	papeterie	30.78
4407	M. Albert Savard	31 jours de chlore	217.00
4408	Garage St-Siméon Inc.	ordures ménagères	676.34
4409	Mme Carmen Dufour	salaire du 4 mai au 1 er juin	805.72
4410	annulé		
4411	M. Maurice Harvey	voyage à Chi. + dépenses	144.10
4412	Mme Gisèle Dallaire	Voyage à Chi. 29/05/91	91.20
4413	Mme Carmen Dufour	Voyage à Chi. + La Malbaie	135.60
4414	M. Pauly Foster	soudure	5.78
4415	M. Antoine Boulianne	28 hres de maintenance	196.00
4416	M. Martial Asselin	6 hres de maintenance	31.80
4417	M. Léonidas Dufour	2 hres de maintenance	10.60
4418	M. Daniel Asselin	2 hres de maintenance	10.60

Chèque 4419	M. Noël Asselin	2 hres maintenance	$ 10.60
4420	M. Antoine Therrien	Dépenses voyages Chi. + la Malbaie	106.59
4421	Ministère du Revenu	déductions	181.13
4422	Centre des Données fiscales	déductions	142.27
4423	Leblond, Tremblay, Bouchard	urbanismes	1839.85
4424	Mme Marianna Asselin	grand ménage et entretien 6 mois	335.00

Rés. no 39-91 Il est proposé,
que les minutes de l'assemblée du 6 mai 1991, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 40-91 Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 41-91 Il est proposé,
qu'une autorisation soit donnée à la Pourvoirie Ça Mord Inc pour affichage, le tout soumi aux règlements qui existent dans notre Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 42-91 Il est proposé par Maurice Harvey,
secondé par Albert Boulianne,
que le Conseil Municipal approuve la demande présentée à la Protection du Territoire Agricole du Québec, par Monsieur Jean-Louis Ouellet, à l'effet qu'une partie de son terrain puisse être utilisé à des fins non agricoles. Cette demande fondée, s'avèrait très utile et même essentielle pour le développement de notre village.
Comme ce terrain n'est plus rentable sur le plan agricole et nous vous recommandons de considérer cette demande pour l'utilisation à des fins récréo-touristiques et commerciales.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE G.T
972
CD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 43-91

Il est proposé,
que Monsieur Albert Savard soit suspendu de ses fonctions, comme responsable de la chloration de l'eau pour une période de 2 mois, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée régulière du mois d'août.
Les raisons qui ont motivé cette décision, sont les suivantes:

1.- Le test déterminant la quantité de chlore dans l'eau, n'a pas été fait quotidiennement comme il doit être fait.

2.- L'avertissement d'absence du proposé, n'a pas été signalé au Maire ou à la secrétaire ou à une autre personne qui a une responsabilité municipale.

3.- Les résultats qui ont suivis se sont avérés négatifs, pas de chlore dans l'eau et mettant ainsi la santé de la population en danger.

4.- Très grand manque de politesse dans les relations de travail.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 44-91

Suite à l'étude de la convention, sous conditions suspensives, qui doit intervenir dans les différents dossiers qui existent entre Navimex vs Municipalité, il est proposé par Maurice Harvey,
secondé par Diane Savard,
que la convention, sous conditions suspensives, soit acceptée tel que présentée et annexée au procès-verbal et que Monsieur Antoine Therrien Maire, Madame Carmen Dufour secrétaire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 9.45 p.m.

Antoine Therrien maire
Carmen Dufour sec-trés

++++++++++++++++++++++++++++++++++

INITIALES DU MAIRE A.T
973
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.L.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

2 ième jour de juillet 1991. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 7 heures du soir et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne,
Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation.

Chèque no 4431	M. Lucien-Rock Dufour	achat d'abrasifs	$ 281.97
4432	Revenu Canada Impôt		36.10
4433	Bell Canada	téléphone	116.20
4434	Garage St-Siméon Inc.	3 hres de pépine	148.25
4435	Garage St-Siméon Inc.	pièces pour réparation de camion	237.76
4436	annulé		
4437	Simard T.V.	réparation	20.00
4438	MacDonald & Fils	huile pour pompe	31.78
4439	Les Pétroles Irving Inc.		128.95
4440	M. Antoine Therrien	Voyage à Chi. le 10/06 + dépenses	129.29
4425	L.P.Tanguay Ltée	achat de pilules pour chlore	45.65
4426	Garage St-Siméon Inc.	8 hres de pépine pour dépotoir	395.20
4427	M. Antoine Boulianne	2 voyages à St-Siméon et La Malbaie + dépenses	84.80
4428	M. Antoine Boulianne	33 hres inspection	227.01
4429	M. Martial Asselin	16 hres de maintenance	84.80
4430	M. Antoine Boulianne	25 jours de chlore	175.00
4431	Mme Carmen Dufour	salaire du 2 juin au 29 juin	805.22
4432	Garage St-Siméon	cueillette des ordures	676.34

INITIALES DU MAIRE
974
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 45-91

Il est proposé,
que les minutes de l'assemblée du 4 juin soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 46-91

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 47-91

Il est proposé,
qu'une permission soit accordée à Forestville Hélicoptère Inc. pour baser leur hélicoptère dans la Municipalité de Baie Ste-Catherine et d'offrir de faire un tour d'hélicoptère à qui le veut bien. Ceci, sans aucune responsabilité de la part de la Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 48-91

Il est proposé,
que le mandat de la vérification des livres de la municipalité à la fin de l'année financière soit donné à la Firme Samson, Belair, Deloitte & Touche C.A.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 49-91

Suite à la proposition qui nous est parvenue de la Municipalité de Saint-Siméon Paroisse,
IL est proposé,
que nous discutions avec cette dernière pour bien établir le nombre de propriétaires qui bénéficient de ce service et d'entreprendre les discussions pour établir un service adéquat.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 50-91

Suite à une poursuite que nous avons reçue du Ministère de l'Environnement concernant des infractions aux dispositions de l'article 14 du règlement de l'eau potable,
il est proposé,
que Mme Carmen Dufour, secrétaire-trésorière soit autorisée à se présenter au Palais de Justice le 5 août 1991, pour enrégistrer un plaidoyer de culpabilité sur sept chefs d'accusation envers la Loi sur la qualité de l'Environnement. Les chefs identifiés sont les suivants:
1er chef, 5e chef, 7e chef, 9e chef, 11e chef, 12e chef et le 13e chef.

INITIALES DU MAIRE G.T 975 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CW

Nous demandons la clémence de la Cour, car nous avons depuis, trouver les solutions qui solutionnent tous ces problèmes.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 51-91

Il est proposé,

que la personne qui est en responsable de la chloration, soit aussi responsable des test ou échantillons qui doivent parvenir au Ministère de l'Environnement 2 fois par mois.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 52-91

Il est proposé,

que les propriétaires qui louent des chambres durant la saison estivale, soient assujettis à la double tarification de la taxe d'eau et de vidanges et que ces mêmes personnes doivent se procurer un permis de la Municipalité. (Loi sur l'hébergement juin 1991)

De plus prenez note que 3 chambres et moins, il faut un permis de la Municipalité et 4 chambres et plus, il faut un permis de la Municipalité plus un permis du Ministère de l'Hôtellerie.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 53-91

Il est proposé,

que l'avis de sécheresse que nous avons donné en date du 21 juin soit maintenu. Donc toutes les restrictions demeurent les mêmes.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 54-91

Il est proposé,

qu'une demande soit faite au Ministère des Transports, pour que le projet initial concernant les améliorations de fossès et d'asphalte soit maintenu et non changé en cours de réalisation.
Que copie de cette résolution soit envoyée à Monsieur Daniel Bradet, Député de Charlevoix.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 55-91

Il est proposé,

que le protocole-type pour la bibliothèque soit envoyé au Directeur de la Commission SColaire Monsieur Dumont, pour être par la suite accepté par le Conseil Municipal et finalement acceptation par la Biblio Région de Québec.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE a.t
976
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Rés. no 56-91

Il est proposé,

que la Municipalité demande à la Caisse Populaire, un emprunt temporaire, sur billet, au montant de 3 500$ pour une période de trois mois. Cet emprunt est pour le programme Défi 91. Monsieur le Maire et Mme la secrétaire sont autorisés à signer ce billet.

Mme la conseillère Diane Savard est autorisée à signer les chèques de paye des employés conjointement avec Monsieur le Maire Antoine Therrien.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 57-91

Il est proposé,

que l'inspecteur municipal avertisse, par écrit, Mme Thérèse Gaudreault, de voir à respecter l'environnement. L'élevage des poulets nuit au commerce situé près de l'endroit où sont les poulets. De plus, le commerce en question est établi à cet endroit depuis de très nombreuses années et nous considérons que Mme Gaudreault doit déplacer ses poulets ou poussins dans un endroit approprié à l'élevage.

Donc, nous donnons un délai de 5 jours pour que le tout rentre dans l'ordre. Le village est une zone résidentielle et commerciale.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 58-91

Il est proposé,

que l'inspecteur municipal demande à Monsieur Patrick Poitras, de rétablir la clôture sur les terrains adjacents au terrain de Mme Antoinette Savard. Ceci dans le but de garder les animaux sur son terrain.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 8.30 p.m.

Antonio Therrien, maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE GT 977 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CB

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

5 ième jour d'août 1991. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4443	Bell Canada	téléphone	$ 130.48
4444	Hydro-Québec	éclairage public	2031.11
4445	Hydro-Québec	salle municipale	136.74
4446	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	54.23
4447	M. Pauly Foster	poignée de valve	17.34
4448	Garage St-Siméon Inc.	réparation camion incendie	330.00
4449	Marché Hovington Inc.	fournitures & gas	391.99
4450	C.H.G.B.	annonce à la radio pour chlore	595.62
4451	L.P.Tanguay Ltée	achat de chlore	390.34
4452	M. Antoine Boulianne	44 hres inspection municipale	301.76
4453	M. Martial Asselin	17 hres de maintenance	90.10
4454	M. Noel Asselin	9 hres de maintenance	47.70
4455	M. Léonidas Dufour	5 hres de maintenance	26.50
4456	M. Antonio Dufour	5 hres de maintenance	26.50
4457	Mme Carmen Dufour	salaire du 30 juin au 3/08/91	1007.15
4458	M. Antoine Boulianne	30 jours de chlore	210.00
4459	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures ménagères	676.34
4460	M. Lucien-Rock Dufour	Duplicata du # 4431	281.97
4461	Tecnek Ltée	batterie de camion	118.32
4462	Revenu Canada Impôt	déductions	321.61
4463	Ministère du Revenu	déductions	331.43

INITIALES DU MAIRE GT
978
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Réso. no 59-91

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 2 juillet soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 60-91

IL est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 61-91

Il est proposé,

que dans la demande de soumission concernant "L'entretien des chemins d'hiver" que la rue conduisant au terrain des loisirs soit incluse sans toutefois s'occuper du stationnement au Centre des Loisirs.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 62-91

Suite à la lettre envoyée à Monsieur Albert Savard en date du 2 août, lui demandant d'être présent à l'assemblée du 5 août, pour recevoir les directives et connaître les exigences qu'il devra respecter en tant que responsable de la chloration,

Il est proposé,

que suite à l'absence de Monsieur Albert Savard, que Monsieur Antoine Boulianne continu d'effectuer le service de la chloration temporairement et d'en assumer les responsabilités.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 63-91

Il est proposé,

que la demande pour une marge de crédit de 15,000$ à la Caisse Populaire soit maintenue jusqu'au 31 décembre 1991.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 64-91

Il est proposé,

qu'un permis temporaire pour la location de 4 chambres soit accordé à Monsieur Benoit Imbeault, le tout conformément au règlement de zonage temporaire qui existe dans notre municipalité et selon la nouvelle loi de l'Hotellerie.

Accepté

INITIALES DU MAIRE
GT
979
CD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Informations pour compteurs d'eau

L'assemblée est terminée à 20.15

Antoine Premier Maire
Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 980 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CB

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

3 ième jour de septembre 1991. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 du soir et suivant le Code de la Province de Québec

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras, Gisèle Dallaire et Auguste Gaudreault.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4464	Hydro-Québec	éclairage public	1 034.03
4465	Bell Canada	téléphone	81.92
4466	Matériaux P.E.L. & Fils Inc.	fournitures	41.89
4467	Deschênes Express Inc.	vérification camion incendie	69.55
4468	M. Daniel Dufour	4 hres de maintenance + voyage pour camion-in	42.20
4469	M. Léonidas Dufour	4 hres de maintenance	21.20
4470	M. Noel Asselin	2 hres de maintenance	10.60
4471	M. Martial Asselin	13 hres de maintenance	68.90
4472	M. Antoine Boulianne	34 hres d'inspection municipale	234.01
4473	Club Social des Pompiers	achat d'habits	800.00
4474	M. Antoine THerrien	factures de repas 10/06/91	33.68
4475	Mme Carmen Dufour	Voyage à La Malbaie 5/08/91 19/08/91	95.70
4476	Cain, Lamarre, Wells	avocats	6 439.25
4477	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	676.34
4478	Garage St-Siméon Inc.	20 hres de pépine	1 044.00
4479	M.R.C. DE Charlevoix	réfection Partie 111 2 ième versement	4 916.92
4480	Mme Carmen Dufour	salaire du 4/08/91 au 31/08/91	805.72
4481	M. Jean-Marc Fortin	réparation de couverture	105.00
4482	M. Antoine Boulianne	31 jours de chlore	217.00
4483	Ministère du Revenu	déductions	146.08
4484	Centre des Données fiscales	déductions	113.82

INITIALES DU MAIRE
AT
981
CD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 65-91 Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 5 août 1991, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 66-91 Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 67-91 Il est proposé,

que le conseil municipal accepte le principe des mâchoires de vie, mais pour le moment, le conseil n'est pas prêt à financer de quelque façon que ce soit, l'achat; manque de détail très important ex.: le coût , la localisation, le financement annuel etc.

Accepté à l'unanimité.

Mme Gisèle Dallaire donne Avis de motion, concernant la présentation du règlement fixant l'assemblée du mois de novembre et janvier

Rés. no 68-91 Il est proposé,

que l'on consulte notre aviseur légal concernant le problème d'eau de Monsieur Gérald Kenny.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 69-91 Il est proposé,

que la bâtisse appartenant à Mme Diane Perron soit achetée par le Conseil municipal au prix de 758. 92$.
Que le montant soit porté sur son compte de taxes.
Cette bâtisse sera placée en permanence et servira comme poste de chloration pour l'eau.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 8.45 p.m.

Antoine Thernier Maire
Carmen Dufour sec-très

****

INITIALES DU MAIRE A T 982 C D INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

7 ième jour d'octobre 1991. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Diane Savard, Yves Poitras et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4485	U.M.R.C.Q.	cotisation	$ 101.12
4486	Mme Diane Perron	achat de bâtisse	758.92
4487	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	35.65
4488	Hydro-Québec	salle municipale	63.86
4489	Bell Canada	téléphone	101.06
4490	Ministère de l'Environnement	analyses de l'eau	567.10
4491	Les Editions Nordiques	avis public	90.95
4492	Radio La Pocatière	avis à la radio	738.32
4493	Petite Caisse		64.11
4494	Imprimerie de Charlevoix Inc.	fournitures	144.30
4495	Construction Sacré-Coeur Inc.	voyage de gravier	90.13
4496	M. Antoine Therrien	voyage à Chicoutimi	141.04
4497	Les Pétroles Irving Inc.	chauffage	170.34
4498	J.A.Guérin & Fils Inc.	fournitures	41.94
4499	M.R.C. de Charlevoix -Est	Mise à jour	891.50
4500	M. Antoine Boulianne	30 hres de maintenance	206.01
4501	M. Martial Asselin	2 1/2 de maintenance	13.25
4502	M. André Asselin	2 1/2 de maintenance	13.25
4503	M. Léonidas Dufour	2 1/2 de maintenance	13.25
4504	M. Noel Asselin	4 1/2 de maintenance	23.85
4505	Les Editions Nordiques	avis public	58.85
4506	Hydro-Québec	éclairage public	1015.57

Chèque no 4507	M. Antoine Boulianne	30 jours de chlore	$ 210.00
4508	Mme Carmen Dufour	Voyage à Clermont 24/09/91	46.50
4509	Mme Carmen Dufour	salaire du 1 er sept. au 5 octobre	1007.15
4510	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	676.34

Rés. no 70-91 Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 3 septembre 1991, soient acceptées tel que lecture faite

Accepté à l'unanimité

Rés. no 71-91 Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 72-91 Il est proposé,

que la Municipalité n'adhère plus au Conseil Régional des Loisirs Région Québec, Chaudières Apalaches pour l'année 1991-92

Accepté à l'unanimité.

Réponse à Mme Dominique Lalande: Adresser sa demande au Parc Marin ou autre organisme.

Règlement NUMÉRO 41-91

Concernant le report, l'année d'une élection régulière, de l'assemblée régulière du Conseil du premier lundi de novembre au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.

Concernant le report de la première assemblée du mois de janvier de chaque année au deuxième lundi de janvier pour l'assemblée régulière.

ATTENDU QUE les assemblées régulières du conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois;

ATTENDU QUE l'année d'une élection régulière, le scrutin a lieu le premier dimanche de novembre;

INITIALES DU MAIRE AT 984 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

ATTENDU QUE les candidats élus suite au scrutin ne peuvent siéger avant d'avoir été proclamés élus et d'avoir prêté serment;

ATTENDU QUE les candidats élus ne peuvent être proclamés élus avant l'expiration d'un délai de quatre jours suivants la fin du recensement des votes;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 148 du Code municipal (L.R.Q..,C-27.1) le conseil peut, par règlement, déplacer la date d'une assemblée régulière;

ATTENDU QU'il y a lieu l'année d'une élection régulière de déplacer l'assemblée régulière du premier lundi de novembre au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.

ATTENDU QU'il y aura lieu de déplacer l'assemblée régulière du mois de janvier qui a lieu le premier lundi de janvier au deuxième lundi du mois de janvier;

EN CONSÉQUENCE:

Le conseil municipal de Baie Ste-Catherine ordonne et statue, par le présent règlement ce sui suit:

1.- l'année d'une élection régulière, lorsqu'il y a scrutin, l'assemblée régulière du conseil du premier lundi de novembre est déplacée au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.

2.- l'assemblée régulière du mois de janvier qui a lieu le premier lundi est déplacée au deuxième lundi de janvier et pour les années à venir à moins d'apporter des amendements à cette disposition .

3.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'assemblée du 7 octobre 1991.

Antonio Tremblay
Maire

Carmen Dufour
sec.-trés.

Rés. no 73-91

Il est proposé,

que le service d'eau conduisant à la propriété de Monsieur Gérald Kenny soit interrompu définitivement et que la taxe d'eau ne soit plus exigée pour ce propriétaire à partir de l'année 1991 et que le tout soit règlé par notre aviseu légal.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE A T
985
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.S

Rés. no 74-91 Il est proposé,

que le conseil municipal accorde, à la Fabrique St-Firmin, un don de $ 100. pour le souper paroissial.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée est terminée à 20.45. ... Antoine Therrien maire

Carmen Dufour sec-trés

****

RÉSULTAT DE LA MISE EN CANDIDATURE

Vendredi le 11 Octobre 1991

En tant que Présidente d'élection, je déclare qu'il y aura la tenue d'un scrutin secret pour l'élection au poste de:

MAIRE: M. Antoine Therrien
M. Yvon Vézina

Je déclare élus par acclamation:

au siège no 1: M. Maurice Harvey

au siège no 2: M. Albert Boulianne

au siège no 3: Mme Odile Imbeault

au siège no 4: Mme Mariette Savard

au siège no 5: Mme Gisèle Dallaire

au siège no 6: M. Raymond Savard

Carmen Dufour
Présidente d'élection

INITIALES DU MAIRE
AT
986
CH
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

SERMENTS DES CONSEILLERS

Siège no 1

Je, Maurice Harvey, ayant été nommé CONSEILLER, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.
Ainsi que Dieu me soit en Aide!

Maurice H Harvey

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce vingt et unième jour d'octobre 1991.

Carmen Dufour sec-trés

Siège no 2

Je, Albert Boulianne, ayant été nommé conseiller, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Signé: Albert Boulianne

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce vingt et unième jour d'octobre 1991.

Carmen Dufour sec-trés

Siège no 3

Je, Odile Imbeault, ayant été nommé conseillère, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Signé: Odile Imbeault

Assermenté, devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce vingt et unième jour d'octobre 1991.

Carmen Dufour sec-trés

Siège no 4

Je, Mariette Savard, ayant été nommé conseillère, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Signé: Mariette Savard.

INITIALES DU MAIRE AT 987 CD INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce vingt et unième jour d'octobre 1991.

Carmen Dufour sec-trés

Siège no 5

Je, Gisèle Dallaire, ayant été nommé conseillère jure que je remplirai avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Signé: Gisèle Dallaire

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce vingt et unième jour d'octobre 1991.

Signé: Carmen Dufour sec-trés

Siège no 6

Je, Raymond Savard, ayant été nommé conseiller, jure que je remplirai avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur des mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Signé: Raymond Savard

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce vingt et unième jour d'octobre 1991.

Signé: Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 988 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

SERMENT DU MAIRE

Je, Antoine Therrien, ayant été élu MAIRE, jure que je remplirai avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement!

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Antoine Therrien
Maire

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce 11ième de novembre 1991.

Carmen Dufour
Sec-trés.

****

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

11 ième jour de novembre 1991. Assemblée régulière du conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 heures et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur Antoine Therrien, Maire
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne
Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymon Savard.

Tous formant quorum.

L'odre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4511	M. Roméo Therrien	Voyage de sable	$ 40.00
4512	Fabrique St-Firmin	don	100.00
4513	M.Lucien-Rock Dufour	gravier transport	288.55
4514	M. Jean-Marc Fortin	réparation du toit	1200.00
4515	Garage St-Siméon Inc.	subvention Notre-Dame de l'Espace	4438.96
4516	Urbatique Inc.	frais professionnels	3000.00
4517	M. Antoine Therrien	rénumération maire	3150.00
4518	M. Maurice Harvey	rénumération conseiller	962.50
4519	M. Albert Boulianne	" "	1050.00
4520	Mme Diane Savard	" "	962.50
4521	M. Yves Poitras	" "	787.50
4522	Mme Gisèle Dallaire	" "	1050.00
4523	M. Auguste Gaudreault	" "	525.00
4524	MacDonald & Fils Inc.	Pompe pour chlore	388.28
4525	Formules Ducharme Inc.	papeterie	191.20
4526	Matériaux de construction R.J.M.Inc.	achat de tuyaux	142.10
4527	Simard & Beaudry Inc.	achat d'asphalte	23.30
4528	Bell Canada	téléphone	104.33

INITIALES DU MAIRE AT 990 CL INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque 4529	Les Editions Nordiques avis public	$ 85.60
4530	L.P.Tanguay achat de chlore	376.08
4531	M. Patrick Poitras fournitures	35.00
4532	Hydro-Québec éclairage public	1997.92
4533	Hydro-Québec salle municipale	169.92
4534	Hydro-Québec bâtisse du chlore	46.40
4535	Mme Carmen Dufour Voyage & repas Cap-à-l'Aigle 18/10/91	56.60
4536	Mme Carmen Dufour Voyage à Jonquière 28/10/91 338 kilo.	101.40
4537	M. Antoine Therrien Dépenses de voyage 2 repas 28/10/91	75.67
4538	M. Martial Asselin 44 hres de maintenance	225.60
4539	M. Antoine Boulianne 118 hres de maintenance	690.14
4540	Mme Carmen Dufour Présidente d'élection	672.00
4541	Mme Brigitte Boulianne travail divers (élection)	241.60
4542	Mlle Gisèle Rochefort travail divers (élection)	184.00
4543-44-45	chèques annulés	
4546	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	676.32
4547	Mme Carmen Dufour salaire du 6 oct. au 2 Nov.	805.22
4548	M. Antoine Boulianne 31 jours de chlore	217.00
4549	Mme Linda Panaroni Poitras reviseur de liste	54.00
4550	Mme Louisette Dufour " " "	54.00
4551	Mme Lucienne Ouellet " " "	54.00
4552	Revenu Canada Impôt déductions	294.39
4553	Ministère du Revenu Prov. déductions	393.53

Rés. no 75-91

Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 7 octobre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 76-91

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 77-91

Il est proposé,

qu'un permis d'affichage soit donné à la Pourvoirie Ça Mord Inc. pour qu'il installe un panneau publicitaire. Ce panneau placé en bordure de la route devra respecter les normes du Ministère des Transports.

Accepté à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE AT 991 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉs. no 78-91 Il est proposé,
que la Municipalité refuse encore une fois, la demande de subvention de 2,500$ à Madame Dominique Lalande. Même si c'est un projet intéressant d'archéologie, nous ne disposons pas de budget disponible à cet effet.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 79-91 Il est proposé,
que le compte de taxes réclamé à M. Jean-Louis Ouellet, pour la location de chambres soit maintenu et que ce dernier soit avisé qu'il doit aussi disposer les ordures ménagères en bordure de la route, car il contrevient ainsi au règlement no 27 de la municipalité.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 80-91 Il est proposé,
que la Municipalité refuse de payer le compte réclamé par la MRC concernant la défense de 7 plaintes pour l'Evaluation municipale.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 81-91 Il est proposé par Maurice Harvey,
secondé par Gisèle Dallaire,
que la Municipalité demande à la Caisse Populaire de Baie Ste-Catherine, un emprunt de $50,000. remboursable sur une période de 12 mois. Ce montant servira à payer les honoraires professionnels que nous devons dans les causes: Municipalité de Baie Ste-Catherine
c. Sylvio Thibault
N./D: FBO-421088 FBO-455292
et CAL-448560
Cet emprunt sera affecté immédiatement au budget de 1992. Le Maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à ce prêt.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 82-91 Il est proposé,par Maurice Harvey,
secondé par Mariette Savard,
que le contrat de la neige et le contrat de vidanges soient donnés au Garage St-Siméon Inc.

Sont pour: Maurice Harvey
Albert Boulianne
Odile Imbeault
Mariette Savard

INITIALES DU MAIRE AT 992 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

sont pour... suite

Raymond Savard

est contre: Gisèle Dallaire

Accepté

Rés. no 83-91

Il est proposé,

que nous gardions les services d'un "reteiner" pour l'année 1991 et pour l'année 1992 avec notre aviseur Mº François Bouchard de la Firme Cain, Lamarre, Wells. de Chicoutimi.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 20.45

Antonio Thomas Maire

Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 993 C.W INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

2 ième jour de décembre 1991. Assemblée régulière du conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 heures et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien
Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4554	M. François Bouchard (Cain,Lamarre,Wells) avocat honoraires	$ 50 611.23
4555	Mme Carmen Dufour achat de timbres	44.51
4556	Bell Canada téléphone	140.64
4557	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie	23.21
4558	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	75.28
4559	M. Antoine Boulianne 30 jours de chlore	210.00
4560	Annulé	
4561	M. Antoine Boulianne Réunion de COMUR 28/11/91	61.10
4562	M. Antoine Boulianne 21 hres de maintenance	147.00
4563	Mme Carmen Dufour salaire du 3 nov. au 30 nov.	805.22
4564	Marché Hovington Inc. fournitures	169.66
4565	J. A. Guérin & Fils Inc. achats divers	416.04
4566	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	792.51
4567	Garage St-Siméon Inc. contrat de neige	1 926.00
4568	Mme Marianna Asselin entretien de salle + salons funéraires	250.00
4569	Centre des Données fiscales déductions	113.82
4570	Ministère du Revenu déductions	138.74

Rés. no 84-91 Il est proposé,
que les minutes de l'assemblée du 11 novembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE AT 994 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Rés. no 85-91

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Mme Gisèle Dallaire donne avis de motion au sujet du règlement no 27.

Rés. no 86-91

Il est proposé,
qu'un avis d'arrérage de taxes soit envoyé aux contribuables qui ont des redevances municipales.Cet avis indiquera le montant dû, le montant d'intérêts et un montant de frais d'avis de 2.50 par compte.

Accepté à l'uanimité.

Rés. no 87-91

Il est proposé,
qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de prolonger le délai d'exécution pour la réalisation de la recherche en eau souterraine. Une subvention de 20,992$ nous a été accordée en date du 31 mai 1990. Voir: Dossier # 173-137

Accepté à l'unanimité.

Rés, no 88-91

Il est proposé par Mariette Savard,
secondé par Odile Imbeault,
que Monsieur Albert Boulianne, soit nommé représentant de la bibliothèque municipale.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 89-91

Il est proposé,
que Madame Gisèle Dallaire soit nommée pro-maire pour une période de trois mois.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 90-91

Il est proposé,
qu'un montant forfaitaire soit donné à la secrétaire-trésorière en guise de remerciement pour le bon travail depuis de nombreuses années. Ce montant sera de 15% basé sur le salaire de cette année.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 20.15.

Antoine Dumais maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 995 C.D. INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

19 ième jour de décembre 1991. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a été envoyé aux membres le 12 décembre 1991.

Cette assemblée a pour but:

Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 1992

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Rés. no 91-91 Il est proposé,

que les prévisions budgétaires soient acceptées tel que présentées.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 92-91 Il est proposé,

que le taux de taxes foncières pour l'année 1992, soit fixé à 1.22$ du 100.$ d'évaluation et de 0.10¢ du 100$ d'évaluation pour la taxe de la police.
A noter que les autres tarifs pour les différentes taxes seront fixées en janvier.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 19.45

Antoine Therrien
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 996 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.N

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

13 ième jour de janvier 1992. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien
Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser la varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4571	M. Léonidas Dufour Frais de déplacement Art. 25	250.00$
4572	Mme Linda Hovington don pour fête des enfants	25.00$
4573	M. Antoine Boulianne rénumération pour permis	390.00$
4574	Mme Carmen Dufour Montant forfaitaire alloué	1 132.24$
4575	Garage Saint-Siméon Inc. Entretien d'hiver	1 926.00$
4576	Garage Saint-Siméon Inc. cueillette des ordures	792.51$
4577	Annulé	
4578	Pièces d'Autos Deschênes réfection du toit	5 616.48
4579	Bell Canada téléphone	119.39
4580	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	234.89
4581	Welleston Bouchard Ltée assurances auto	823.20
4582	Imprimerie de Charlevoix Inc. papeterie	44.05
4583	L.P. Tanguay Ltée achat de pilules pour chloration	45.65
4584	Hydro-Québec éclairage public	968.62
4585	M.R.C. de Charlevoix-Est Mise à jour évaluation	2 087.75
4586	Cain, Lamarre, Wells, Reteiner pour l'année 1990	1 428.01
4587	Petite Caisse	55.43
4588	Antoine Boulianne 14 hres de maintenance	98.00
4589	Mme Carmen Dufour salaire du 1er déc. au 4 janvier	1 007.15
4590	M. Carol Savard 3 hres de maintenance	15.00
4591	M. Antoine Boulianne 31 jours de chlore	217.00
4592	Urbatique Inc. Balance sur services prof.	2 732.99

INITIALES DU MAIRE
997
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque no 4593	M.R.C. de Charlevoix-Est	balance dû sur Partie III	271.85$
4594	Garage St-Siméon Inc.	Travaux sur Art, 25	261.08
4595	M. Lucien-Rock Dufour	Travaux sur Art. 25	2 161.65
4596	Hydro-Québec	éclairage & Chauffage salle	372.49
4597	Hydro-Québec	Éclairage public	1 014.73
4598	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	85.04
4599	Garage St-Siméon Inc.	Réparation de l'asphalte	235.70
4600	Ministère du Revenu	déductions	673.29
4601	Revenu Canada Impôt	déductions	724.15

Rés. no 1-92 Il est proposé,
que les minutes des assemblées du 2 décembre et celle du 19 décembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 2-92 Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 3-92 Suite au plan de construction du quai de Baie Ste-Catherine,(Proposition 16 modifiée) que nous avons présentement en main,

Il est proposé,
que la Corporation Municipale de Baie Ste-Catherine se prononce sur ce plan, à savoir:
Nous trouvons et constatons que ce plan est très professionnel et qu'il répond à nos attentes:

1.- Il décongestionne la route 138
2.- Stationnement prévu sur le quai, ce qui répond aux besoins des personnes agées, aux personnes handicapées, aux groupes de personnes qui sont nombreux lorsqu'ils voyagent en autobus.
3.- Sécurité maximale pour les usagers, pour les touristes.
4.- Concept d'ensemble très harmonieux.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE AT
998
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Rés. no 4-92

Il est proposé,

que le conseil accepte les travaux qui ont été effectués dans le chemin Notre-Dame de l'Espace, travaux de réfection.
Les dépense inhérentes s'élèvenet à 4 438.30$

Les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention à l'exception d'une subvention de 4,000$ du Ministère des Transports.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 5-92

Il est proposé,

que Monsieur Antoine Boulianne soit nommé garde-feu municipal pour l'année 1992.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 6-92

Il est proposé,

que la Municipalité accepte l'entente proposée entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et le Parc Saguenay. Il est aussi proposé que Monsieur Raymond Savard soit nommé représentant auprès du Parc Saguenay.
Le Maire Monsieur Antoine THerrien et Mme la secrétaire Carmen Dufour sont autorisés à signer cette entente au nom de la Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 7-92

Il est proposé,

qu'un don de $ 50.00 soit versé au Comité des Loisirs pour les aider à se financer.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. Raymond Savard donne AVIS DE MOTION au sujet du règlement no 29-83

M. Albert Boulianne donne AVIS DE MOTION au sujet du règlement no 5

Mme Odile Imbeault donne AVIS DE MOTION au sujet de la présentation d'un règlement concernant un programme de revitalisation pour favoriser la construction la reconstruction ou la rénovation de tout immeuble.

L'assemblée est terminée à 20.00 hres.

Antoine Therrien
Carmen Dufour sec.-trés.

INITIALES DU MAIRE
AT
999
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

3 ième jour de février 1992. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 hres et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien
Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.
Mme Carmen Dufour sec.-trés.

Tous formant quorum

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4602	M. Jérôme Savard	réparation électrique	$ 60.00
4603	M. Jérôme Savard	" " "	185.00
4604	Comité de Loisirs	don	50.00
4605	Bell Canada	téléphone	118.20
4606	M. Antoine Therrien	5% indexation sur rénumération maire	157.50
4607	M. Maurice Harvey	" " " conseiller	48.12
4608	M. Albert Boulianne	" " " "	52.50
4609	Mme Diane Savard	" " " "	48.12
4610	M. Yves Poitras	" " " "	39.38
4611	Mme Gisèle Dallaire	" " " "	52.50
4612	M. Auguste Gaudreault	" " " "	26.25
4613	Ministère du Revenu	ajustement sur TP4	251.12
4614	Imprimerie de Charlevoix Inc.	papeterie	88.87
4615	M. Antoine Boulianne	10 hres de maintenance	77.00
4616	Les Pétroles Irving Inc.	chauffage	205.23
4617	Garage St-Siméon Inc.	entretien d'hiver	1 926.00
4618	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	792.51
4619	M. Antoine Boulianne	31 jours de chlore	217.00

INITIALES DU MAIRE
47
1000
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque no 4620	Mme Carmen Dufour	salaire du 5 janv. au 1er fév.	$ 836.60
4621	Ministère de L'Environnement	8 analyses de l'eau	128.40
4622	Welleston Bouchard Ltée	ass. générale commerciale	2 791.49
4623	Commission Scolaire Laure-Conan	location pour Biblio	70.00
4624	Publications F.M. Ltée	Abon. Code Mun.	32.10
4625	Ministère du Revenu	déductions	232.44
4626	Poitras Lavigueur Courtier ass.	cautionnement secrétaire	150.00

Réso. no 8-92

Il est proposé,
que les minutes de l'assmeblée du 13 janvier soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 9-92

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Avis de motion

Mme Gisèle Dallaire donne AVIS DE MOTION au sujet du dépôt d'un plan d'Urbanisme.

Mme Odile Imbeault donne AVIS DE MOTION au sujet du règlement no 37-89

Rés. no 10-92

Etude des soumissions recherche en eau

Il est proposé par M. Albert Boulianne,
qu'une demande soit faite à notre Firme deConsultants B P R pour que cette dernière établisse un tableau d'équivalence entre les soumissions que nous avons reçues concernant la recherche en eau souterraine et qu'elle nous fasse une recommandation. Cette étude s'avère une dépense variant entre 600$ et 700$.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 11-92

Règlement no 43

REGLEMENT PERMETTANT D'imposer par simple résolution la taxe foncière annuelle et les taxes foncières spéciales.

Il est proposé par Gisèle Dallaire
secondé par Albert Boulianne,
que le règlement no 43 soit accepté tel que ci-après détaillé.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE
AT
1001
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

REGLEMENT NO 29-83

RÈGLEMENT PERMETTANT D'imposer par simple résolution la taxe foncière annuelle et les taxes foncières spéciales.

Le Conseil Municipale décrète ce qui suit:

Feuille ANNULEE

INITIALES DU MAIRE
AT
1002
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÈGLEMENT NO ."·43 "

RÈGLEMENT PERMETTANT D'IMPOSER PAR SIMPLE RÉSOLUTION LA TAXE FONCIÈRE ANNUELLE ET LES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

1. Le règlement no 29-83 ayant pour objet d'imposer les taxes de services par simple résolution est abrogé et remplacé par le présent règlement;

2. A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, la taxe foncière annuelle et les taxes foncières spéciales imposées sous l'autorité des articles 989 et 991 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. chapitre C-21.1, le soient par simple résolution;

3. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE STE-CATHERINE À L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 1992.

SIGNÉ PAR LE MAIRE ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

Arthur Pharand
Maire

Carmen Dufour
Sec.-trés.

Rés. no 12-92

Il est proposé par Raymond Savard,
secondé par Odile Imbeault,

que le règlement no 44 soit accepté tel que ci-après expliqué.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE
A T
1003
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÈGLEMENT NO " 44 "

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 5 INTITULÉ " RÈGLEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT."

Le Conseil Municipal décrète ce qui suit:

1. Il est confirmé l'abrogation des articles 21 et 32 du règlement no 5 tel qu'il existait lors de l'adoption de la résolution 22-82, le tout afin d'annihiler toute ambiguité à ce sujet;

2. Il est confirmé la modification de l'article 30 du règlement no 5 tel qu'il existait lors de l'adoption de la résolution 31-85, étant remplacé par le suivant, le tout afin d'annihiler toute ambiguité à ce sujet:

   "30. Tout propriétaire situé sur le réseau d'aqueduc et d'égout est assujetti au paiement des compensations ci-dessus spécifiées, même si le propriétaire situé sur le parcours ne se sert pas de ces services. Il sera quand même assujetti au paiement de ces compensations. Toutefois, les frais encourus pour avoir ces services deviennent la responsabilité du propriétaire, et ce dernier devra aller chercher les services municipaux où ils se trouvent et tel qu'indiqué par la municipalité."

3. L'article 28 dudit règlement no 5 est remplacé par le suivant:

   "28. Le coût annuel relatif au service d'eau s'établit comme suit:

   a) 200$ par unité d'habitation résidentielle

   b) 200$ par unité commerciale (incluant un établissement hôtelier au sens de l'article 1 de la Loi sur l'hôtellerie, L.R.Q. c. H-3)

   c) 400$ pour une unité d'habitation résidentielle intégrant une unité commerciale

4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE STE-CATHERINE À L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 1992. SIGNÉ PAR LE MAIRE ET LA SEC. TRÉS.

Antoine Thériault Maire Carmen Dufour sec-trés

INITIALES DU MAIRE AT 1004 C.L.D. INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 13-92

Il est proposé,

que le Conseil Municipal accepte une perte de 111.80$ sur les frais de perception sur le fiche 97530 6126-89-9625 Johanne Lapointe -Yvon Vézina.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Mme Gisèle Dallaire passe un AVIS DE MOTION afin de décréter par règlement l'octroi d'un crédit de taxes foncières s'inscrivant dans le cadre de l'article 1010 du Code Municipal.

Rés. no 14-92

Il est proposé,

qu'une demande soit faite au Ministère des Transports, pour obtenir la continuation de la réfection du pavage de la route 138, à partir du Restaurant le Baleinier à venir jusqu'au premier quai de Baie Ste-Catherine.

c.c. à M. Daniel Bradet Député.

Accepté à l'unanimité

Ecrire à L'ordre Hospitalier de St-Jean de Dieu.

L'assemblée est terminée à 20.15

Antoine Pineau maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

17 ième jour de février 1992. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a été envoyée aux membres le 10 février.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

1.- Règlement de vidanges
2.- Abrogation du règlement no 37-89
3.- Règlement pour l'octroi d'un crédit de taxes foncières s'inscrivant dans le cadre de l'art. 1010 du C.M.
4.- Projet B.A.S.
5.- Bibliothèque municipale
6.- Résolution pour adopter le projet de plan d'Urbanisme

Sont présents: Monsieur Antoine Therrien, Maire
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Rés. no 15-92 Il est proposé par Gisèle Dallaire,
secondé par Mariette Savard,
que le règlement no 37-89 soit abrogé.

Accepté à l'uanimité.

Rés. no 16-92 Il est proposé par Maurice Harvey,
que la Municipalité de Baie Ste-Catherine présente un projet B A S à Emploi et Immigration Canada.

Accepté à l'unanimité.

Faute de renseignement l'assemblée est rapportée à lundi le 24 février à la même heure et au même endroit.

Terminée à 20.15

INITIALES DU MAIRE AT 1006 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.L.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

24 ième jour de février 1992. Continuation de l'assemblée spéciale tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le processus normal de l'assemblée précédente.

Sont présents: Monsieur Antoine Therrien, Maire
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Rés. no 15-92

REGLEMENT NO 45

Il est proposé par Maurice Harvey,
secondé par Odile Imbeault,

que le règlement no 45 concernant l'enlèvement des vidanges soit accepté.Règlement ci-après expliqué.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 16-92

REGLEMENT NO 46

Il est proposé par Albert Boulianne,
secondé par Mariette Savard,

que le règlement no 46, ayant pour objet d'accorder des crédits de taxes, soit accepté .
Le règlement sera expliqué ci-après.

Accepté à l'unanimité.

RÈGLEMENT NO 45

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES VIDANGES

Le Conseil Municipal décrète ce qui suit:

1.- Le règlement numéro 27 est abrogé et remplacé par le présent règlement.

2.- Pour les fins d'exécution du présent règlement, les mots et expressions ont les définitions suivantes:

A) Le mot VIDANGE signifie tout débris ou objet quelconque de quelque nqture que ce soit soumis ou non à la décomposation organique et dont on veut se

débarrasser mais ne comprend pas les cadavres d'animaux, les arbres de Noël, le fumier, la terre, le gravier, le sable, les débris de construction ou de démolition d'édifices et débris provenant d'opérations d'industries, d'abattage d'animaux ou d'autres du même genre;

B)Le mot LOGEMENT signifie toute bâtisse ou partie de bâtisse servant de domicile à une ou plusieurs personnes;

C)Le mot ÉTABLISSEMENT signifie toute bâtisse ou partie de bâtisse servant à autre chose qu'au domicile de personnes et comprend, entre autres, un commerce, une industrie, hôtel ou motel, gîte, garage, bureau, institution religieuse;

D)Le mot CHALET signifie toute bâtisse occupée une partie de l'année seulement;

E)Les mots d'INSTALLATION PORTUAIRE signifient toute installation servant à l'amarrage ou à l'accostage de bateaux.

3.-Il est interdit de jeter ou de permettre qu'on jette, de laisser ou de permettre qu'on laisse, de transporter ou de permettre qu'on transporte des vidanges à tout endroit du territoire de la Municipalité de Baie Ste-Catherine autrement qu'en application du présent règlement.

4.-Tout propriétaire, locataire ou pccupant de tout immeuble faisant partie du territoire de la Municipalité de Baie Ste-Catherine ainsi qie ceux qui ont déposé à quelque endroit que ce soit sur ledit territoire des vidanges sont personnellement responsables de toute contrevention au présent règlement et toute infraction à celui-ci entraînera pour la personne concernée le paiement d'une amende de $ 100.00 pour chaque jour d'infraction.

5.-Tous les objets appelés "VIDANGE" doivent être entreposés dans l'un ou l'autre des contenants suivants:

A) Dans un sac de matière plastique ou de toute autre matière étanche;

B) Dans tout autre contenant non retournable qui n'est pas susceptible de laisser échapper les vidanges d'aucune façon.

6.-Le poids maximal du contenant à vidanges et de son contenu ne doivent pas dépasser 40 livres.

7.-L'enlèvement et le transport des vidanges de la Municipalité de Baie Ste-Catherine se fera au jour et au lieu fixés par résolution du Conseil.

INITIALES DU MAIRE AT 1008 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CW

8.- Pour les fins d'enlèvement des vidanges, les contenats doivent être laissés sur la propriété concernée, le plus près possible de la ligne de la rue pour une période n'exécédant pas douze (12) heures avant le jour fixé pour l'enlèvement et ne devront en aucune façon empiéter ou être déposés sur la rue ou le trottoir.

9.- Tous les vidanges qui ne pourront pas être entreposés dans l'un ou l'autre des contenants mentionnés à l'article 5 doivent être transportés au site d'enfouissement sanitaire aux frais de celui qui en est le possesseur.

10.-Les cadavres d'animaux doivent sans délai être enlevés, transportés et détruits aux frais de leur propriétaire à l'endroit prescrit par le Conseil Municipal.

11.-Afin que le coût de l'enlèvement des vidanges soit équitablement réparti, une taxe annuelle dite de vidange est par les présentes imposée à tout propriétaire, locataire ou occupant de chaque logement, établissement ou autre bâtiment dans les limites du territoire de la Municipalité de Baie Ste-Catherine de la manière suivante:

A)	Pour chaque logement:	40.00$
B)	Pour chaque établissement;	80.00$
C)	Pour chaque chalet:	40.00$
D)	Pour chaque installation portuaire:	200.00$

12.-Si une personne occupe plus d'un logement, établissement, chalet ou installation portuaire dans ou sur un même bâtiment, la taxe prévue sera applicable à chaque logement, établissement, chalet ou installation portuaire séparément.

13.-Cette taxe de vidange s'applique à chaque propriétaire, locataire ou occupant de chaque logement, établissement, chalet ou installation portuaire situé dans tout le territoire de la Municipalité à venir aux limites du vieux quai.

14.-Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE STE-CATHERINE À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 24 FÉVRIER.
SIGNÉ PAR LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.

Antoine Thivierge
Maire

Carmen Dufour
Sec.-trés.

RÈGLEMENT NO 46

REGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DES CREDITS DE TAXES

CONSIDÉRANT LES OBJECTIFS D'orientation d'aménagement que veut se donner la municipalité au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal veut procéder à la revitalisation de sa municipalité en fonction des grandes orientations d'aménagement qu'elle veut se donner pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que les articles 1009 et 1010 du Code Municipal permettent d'accorder un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation d'immeuble après la fin de travaux de revitalisation effectués par les citoyens;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal juge opportun de compenser telle augmentation de taxes foncières;

Le présent règlement décrète ce qui suit:

1.- Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

2.- Attendu que les grandes orientations du schéma d'aménagement de la Municipalité de Baie Ste-Catherine sont;

A) Favoriser la mise en valeur de sites à potentiels récréatifs, touristiques ou de villégiature;

B) Consolider le noyau villageois;

C) Compléter et améliorer les réseaux de service en matière sociale et communautaire;

D) Reconnaître l'activité économique que sont les exploitations agricoles et forestières;

E) Protéger et mettre en valeur la qualité et le caractère esthétique des sites d'intérêts historiques et patrimoniaux;

F) Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles et particulièrement celles qui créent la beauté du paysage.

3.- Entre la date d'adoption du présent règlement et le 31 décembre 1996, la municipalité accorde à l'égard d'immeubles faisant ou ayant fait l'objet de travaux de construction, de reconstruction, de restauration, de renovation, de transformation et d'agrandissement s'intégrant à l'intérieur des orientations d'aménagement établies à l'article 2 des présentes et

INITIALES DU MAIRE
1010
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

d'une valeur supérieure à 50,000$, un crédit de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de tels travaux.

4.- Les crédits accordés aux débiteurs de taxes foncières imposées à l'égard d'un immeuble qui fait l'objet de rénovation sont les suivants:

A) Pour l'exercice financier de la municipalité au cours duquel les travaux ont été déclarés terminés par la municipalité, le montant des taxes correspondant à 100% du montant de l'augmentation de l'évaluation due aux travaux effectués;

B) Pour le premier exercice financier subséquent, le montant des taxes correspondant à 100% du montant de l'augmentation de l'évaluation due aux travaux effectués;

C) Pour les second, troisième et quatrième exercices financiers subséquents, le montant des taxes correspondant à 50% du montant de l'évaluation due aux travaux effectués;

5.- Les crédits accordés aux débiteurs de taxes foncières imposées à l'égard de constructions neuves:

A) Pour l'exercice financier de la municipalité au cours duquel les travaux ont été déclarés terminés par la municipalité, le montant des taxes correspondant à 50% de la valeur de l'évaluation de la construction neuve;

B) Pour les (4) quatre exercices financiers subséquents, le montant des taxes correspondant à 25% de la valeur de l'évaluation de la construction neuve;

6.- Les crédits de taxes foncières visés aux articles 4 et 5 sont accordés pour des travaux complétés après l'entrée en vigueur du présent règlement et aux conditions suivantes:

A) Ces travaux doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction conformément à la règlementation d'urbanisme de la Municipalité avant le 31 décembre 1993;

B) Ces travaux, une fois complétés, doivent avoir donné lieu à une augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation du bâtiment apparaissant au rôle d'évaluation;

C) Ces travaux doivent avoir été acceptés par l'inspecteur en bâtiment et un certificat indiquant la fin des travaux doit être émis par l'inspecteur en bâtiment.

INITIALES DU MAIRE
1011
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7.- Lorsqu'est contestée une évaluation au rôle ralative à un bâtiment qui doit faire l'objet d'un crédit en vertu des articles 4 et 5, le crédit n'est accordé qu'au moment où une décision finale est rendue suite à cette contestation.

8.- Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE STE-CATHERINE À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 24 FÉVRIER 1992.

SIGNÉ PAR LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.

Antoine Thwaites
Maire

Carmen Dufour
Secrétaire-trésorière

L'assemblée est terminée à 20.15.

Antoine Thwaites maire
Carmen Dufour sec-tres

****

INITIALES DU MAIRE AT
1012
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

2 ième jour de mars 1992. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents; Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

chèque no 4627	Petite Caisse		$ 64.17
4628	Mme Carmen Dufour	achat de timbres	89.88
4629	annulé		
4630	Biblio région de Québec	lettres auto-collantes	67.96
4631	Les Pétroles Irving Inc.	chauffage	180.32
4632	Hydro-Québec	éclairage public	1 000.91
4633	Les Publications F.M. Ltée	papeterie	73.65
4634	Les Ent. Cap-à-l'Aigle	dégelage de l'eau	523.03
4635	Bell Canada	téléphone	150.52
4636	M. Florent Morneau	40.5 hres de menuiserie + voyages	380.50
4637	M. Antoine Boulianne	17 hres de maintenance	119.00
4638	M. Antoine Boulianne	28 jours de chlore	196.00
4639	Mme Carmen Dufour	salaire du 2 fév. au 29 fév.	836.60
4640	M.R.C. de CHARLEVOIX-Est	comptes de taxes	239.20
4641	Ministère du Revenu Prov.	déductions	308.27
4642	Centre des Données fiscales	déductions	271.50
4643	Garage St-Siméon Inc.	entretien d'hiver	1 926.00
4644	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	792.51
4645	Société de l'Ass.-auto du Québec	immatriculation	265.00
4646	Magasin Brouillard Inc.	fournitures	108.67
4647	Pièces D'Auto Deschênes Enr.	fournitures	38.74
4648	M. Noël Asselin	2 hres de maintenance	10.00

INITIALES DU MAIRE AT 1013 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Rés. no 17-92 Il est préposé,

que les minutes des assemblées du 3 fév., du 17 fév. et celles du 24 février 1992, soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 18-92 Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 19-92 ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Baie Ste-Catherine est une corporation municipale régie par le code municipal;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Baie Ste-Catherine a adopté en vertu de l'article 81 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une résolution à l'effet qu'elle entend procéder à l'élaboration d'un plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie Ste-Catherine a procédé à l'élaboration d'un projet de plan d'urbanisme conformément aux dispositions des articles 83 et 84 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Baie Ste-Catherine doit adopter des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de l'article 95 et 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, procéder à une consultation publique portant sur les divers éléments du projet de plan d'urbanisme et du projet des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maurice Harvey,
appuyé par Albert Boulianne,
et résolu par les membres présents,
QUE ce Conseil

adopte les documents intitulés "PROJET DE PLAN D'URBANISME" et "PROJET DE RÈGLEMENTS D'URBANISME" en date du 2 mars 1992.

Avis de Motion

QUE le Conseil municipal de Baie Ste-Catherine tiendra une assemblée publique de consultation sur les projets de plan et de règlements d'urbanisme le 27 mars 1992 à Baie Ste-Catherine à 19.00 hres.

QUE le Conseil municipal de Baie Ste-Catherine recevra les avis relatifs aux projets de plan et de règlements d'urbanisme jusqu'au 2 avril 1992.

Adopté à l'unanimité.,

INITIALES DU MAIRE
1014
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 20-92

Il est proposé,
que la municipalité accepte le projet de signalisation présenté par le Parc du Saguenay et que le tout soit retourné à la direction pour continuer l'entente déjà établie.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 21-92

CONSIDÉRANT que la Société Linnéenne du Québec a travaillé depuis 8 ans à la mise en valeur de Pointe-Noire;
CONSIDÉRANT qu'elle a contribué de façon significative à promouvoir l'idée d'un parc marin dans notre région;
CONSIDÉRANT qu'elle a investi financièrement pour opérer et mettre en valeur ce site;
CONSIDÉRANT qu'elle a assumé seule jusqu'en 1990 les déficits d'opération de ce site;
CONSIDÉRANT qu'elle a offert des services d'interprétation complémentaires aux activités des croisières;
CONSIDÉRANT qu'elle a prouvé l'intérêt de développer un site d'observation terrestre des mammifères marins à Pointe-Noire pour le public qui ne peut, financièrement s'offrir une croisière;
CONSIDÉRANT qu'elle est reconnue comme un organisme environnemental voué à l'éducation des milieux naturels en bordure du Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ que la Municipalité de Baie Ste-Catherine appui la démarche de la Société Linnéenne du Québec auprès du Service canadien des Parcs. De plus, la municipalité veut s'assurer que le ministère de l'Environnement du Canada par l'entremise du Service canadien des parcs:

1) Prendra les mesures pour que la Société Linnéenne du Québec soit considérée comme "Partenaire priviliégié de la Municipalité et du Service canadien des parcs ".;
2) Définira le plus rapidement possible, le rôle futur de Pointe-Noire dans le Parc marin.
3) Que le site de Pointe-Noire et le quai de Baie Ste-Catherine se développent en parallèle par le Service canadien des parcs.
4) Explore les avenues pour inscrire dans le développement du Parc marin, le réseau de sentier pédestre qui ceinture la municipalité jusqu'à Pointe-Noire.
5) Offre le support nécessaire à la Société Linnéenne pour qu'elle puisse offrir et maintenir des services d'accueil et d'interprétation de qualité.
6) Qu'il y ait de la publicité pour sensibiliser et faire connaître le site de Pointe-Noire.

INITIALES DU MAIRE A T 1015 C.D INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7) Rallonge la période d'opération du 1er juin au 30 septembre, en vue de favoriser le tourisme, notamment les groupes scolaires et les ainés.

8) De garder le caractère éducationnel de Pointe-Noire.

C/C à Monsieur Bernard Maltais, Directeur du Parc marin du Saguenay
au Conseil des Maires de la M.R.C. de Charlevoix-Est
Au Ministre de l'Environnement Monsieur Jean Charest.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 22-92 Il est proposé,
que le prix pour les permis de construction et rénovation soit fixé à 40.00$

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 20.15

Antonio Thomas Maire

Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT
1016
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine,
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

27 ième jour de mars 1992. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 heures et suivant l'avis public du 4 mars 1992.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour, sec.-trésorière était aussi présente.

Nous notons la présence de Monsieur Denis Verrette urbaniste, représentant du GROUPE URBATIQUE.

Bienvenue de Monsieur le Maire.

Lecture du résumé des projets de plan et règlements d'urbanisme.

Explications des plans et affectations désignées pour chaque zone.

Période de questions:

1.- Serait-il possible de changer une zone F en zone C pour le Parc Marin ?

2.- Zone F Exploitation agro-forestier permise. Dans la zone 15-C est-ce qu'on peut faire de l'exploitation forestière ou coupe sélective?

3.- Procédure pour reconnaître les rues prisées.

L'assemblée est terminée à 20.00

Antoine Therrien Maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 1017 INITIALES DU SEC.-TRÉS. c.d.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

6 ième jour d'avril 1992. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne,
Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour, sec.-trés. était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4649	Petite Caisse	$ 62.55
4650	Pièces d'Autos Deschênes Enr. balance dû sur fournitures	298.94
4651	D.C.O. Chevrolet Oslmobile Inc. Rép. et insp. camion incendie	437.25
4652	C.S.S.T. cotisation	803.63
4653	Ministère de l'Environnement analyse de l'eau	96.30
4654	M. Guy Perron ouverture des fossès	192.60
4655	Les Editions Nordiques avis public	85.69
4656	M.R.C. DE Charlevoix-Est Quote-Part 1992	2329.50
4657	Bell Canada téléphone	126.57
4658	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	72.25
4659	S.C.A. Sacré-Coeur matériaux pour biblio.	759.90
4660	Magasin Brouillard Inc. fournitures biblio	108.67
4661	J.A.Guérin & Fils Inc. fournitures biblio	196.08
4662	Commission Scolaire Laure-Conan bris relatif à la biblio	486.64
4663	Mme Brigitte Boulianne Préparation de réception biblio	25.00
4664	M. Daniel Dufour 2 voyages à La Malbaie + repas	88.30
4665	Biblio Région de Québec tps sur cotisation	54.18
4666	M. Antoine Boulianne 27 heures de maintenance	189.00
4667	M. Roméo Therrien 10.5 hres de maintenance	55.65
4668	Mme Carmen Dufour salaire du 1 er mars au 4 avril	1045.75
4669	Garage St-Siméon Inc. entretien d'hiver	1926.00

INITIALES DU MAIRE AT
1018 suite des
C.D feuille 933
INITIALES DU SEC.-T.

Chèque no	4670	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	$ 792.51
	4671	Ate-Sou-Ma Dégelage de l'eau	500.00
	4672	Hydro-Québec éclairage public	1964.16
	4673	Les Pétroles Irving Inc. huile de chauffage	302.55
	4674	M. Guy Perron ouverture des chemins (recherche)	995.10
	4675	M. Aimé Poitras ouverture de chemins (recherche)	30.00
	4676	M. Daniel Dufour divers biblio	85.00
	4677	Mme Gisèle Dallaire voyage à Pointe au Pic 19/03/92	43.50
	4678	Mme Frane Tremblay Poitras ouverture de chemin (recherche)	175.00
	4679	Imprimerie de Charlevoix Inc. réparation de photo-copieur	114.63
	4680	M. Antoine Boulianne 31 jours de chlore	217.00
	4681	M. Antoine Boulianne 33 hres d'insp. mun (recherche)	185.01
	4682	Hydro-Québec éclairage et chauffa. salle	679.80
	4683	Hydro-Québec bâtisse du chlore	150.96
	4684	M. Joseph Laprise achat de timbres	49.38
	4685	Ministère du Revenu Prov. déductions	223.70
	4686	Revenu Canada Impôt déductions	212.46

Rés. no 23-92 Il est proposé,

que les minutes des assemblées du 2 mars et celles du 27 mars soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 24-92 Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 25-92 Il est proposé,

que la Municipalité refuse le compte du dégelage de l'eau présenté par Monsieur Alcide Danjou, parce qu'il n'y a aucune preuve que c'était gelé sur la propriété du Conseil Municipal.

Accepté.

Rés. no 26-92 Il est proposé,

que la Municipalité accepte les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1991, états financiers présentés par la Firme Samson Bélair Deloitte & Touche.

Accepté à l'unanmité

Rés. no 27-92 Il est proposé,

qu'un permis d'affichage soit donné au propriétaire du gite 343 rue Leclerc, le tout en conformité avec notre règlement d'urbanisme.

Accepté.

INITIALES DU MAIRE 47 933 CD INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 28-92 Il est proposé,

qu'un appui soit donné au Comité Sécurité Chez-nous, pour prouver notre solidarité et notre désir qu'il y ait de l'amélioration d'apporter aux routes et sur les routes, afin d'avoir plus de sécurité dans nos villages.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 29-92 Il est proposé,

que Madame Mariette Savard soit nommée pro-maire pour une période de trois mois.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 30-92 Il est proposé,

qu'une demande soit faite à Monsieur Sylvio Thibault, pour qu'on puisse utiliser le chemin maritime comme sentier pédestre et que nous puissions continuer notre développement jusqu'à l'entrée du Parc Saguenay.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 31-92 Il est proposé,

qu'un avis soit envoyé au propriétaire du 238 rue Leclerc, pour qu'il dispose du fumier de ses animaux par ses propres moyens et non en le donnant au camion qui fait la cueillette des ordures ménagères.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 32-92 Il est proposé,

qu'une demande soit faite à Transport Canada à savoir ce qu'il advient de la réfection du quai de Baie Ste-Catherine ?
Le montant alloué est accepté depuis longtemps et le temps passe. Quand les appels d'offre seront elles publiées? Nous aimerions connaître, si c'est possible l'échéancier.

Accepté à l'unanimité.

Communiquer avec Groupe Roche pour une étude sur l'éclairage public.

L'Assemblée est terminée à 20.30.

Antonio Pharand Maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE
AT
934
CW
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

23 ième jour d'avril 1992. Assemblée spéciale du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 p.m. et suivant l'avis de convocation qui a été envoyée aux membres le 15 avril 1992.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

1.- Adoption du plan d'urbanisme

2.- Dépôt d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement devant constituer un comité consultatif d'urbanisme.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour sec.-trés était aussi présente.

La lecture du plan d'urbanisme est d'abord faite.

RÈGLEMENT NO 47

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME PORTANT LE NO 47

ATTENDU QUE conformément à l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipale de Baie Ste-Catherine a adopté une résolution décrétant l'élaboration de son plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' un projet de plan d'urbanisme a été adopté par résolution et soumis à une consultation publique le 27 mars 1992;

ATTENDU QU' un avis de motion pour l'adoption du plan a été donné lors d'une séance du Conseil tenue le 3 février 1992;

IL EST PROPOSÉ par M. Albert Boulianne,
SECONDÉ par Mme Odile Imbeault,

ARTICLE 1: Le présent règlement porte le titre de " REGLEMENT AUX FINS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 47 INTITULÉ PLAN D'URBANISME."

INITIALES DU MAIRE AT 935 CD INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 2: Le règlement décrit à l'article précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était tout au long récité.

ARTICLE 3: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Mme Gisèle Dallaire donne AVIS DE MOTION en vue de l'adoption d'un règlement devant constituer un Comité Consultatif d'Urbanisme.

L'assemblée est terminée à 19.45

Antoine Thuren Maire

Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE
936
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

4 ième jour de mai 1992. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour secrétaire-trésorière était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4687	M. Antoine Therrien	dépenses biblio et poste	$ 36.97
4688	Les Ent. Lucien Rock Dufour	gravier brut	133.75
4689	M.R.C. de Charlevoix	différence sur facture	237.60
4690	Welleston Bouchard Ltée	avenant sur police d'ass.	58.86
4691	Magasin Co-op Sacré-Coeur	facture tuyau	8.38
4692	Bell Canada	téléphone	162.65
4693	Urbatique Inc.	Factures # 003935- 003917- 003877	2015.88
4694	M. Antoine Boulianne	30 jours de chlore	210.00
4695	Mme Carmen Dufour	salaire du 5 avril au 2 mai	836.60
4696	Les Pétroles Irving Inc.	chauffage	115.51
4697	Aurèle Harvey & Fils Inc.	travaux d'aqueduc	337.05
4698	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	792.51
4699	Garage St-Siméon Inc.	entretien d'hiver	1 926.00
4700	Ministère de l'Environnement	analyses de l'eau	80.25
4701	M. Antoine Boulianne	3 voyages + repas	162.40
4702	Tecnek La Malbaie Inc.	fournitures	25.86
4703	J. A. Guérin & Fils Inc.	fournitures	31.14
4704	Magasin Hovington Innc.	fournitures	304.23
4705	M. Martial Asselin	11 hres de maintenance	58.30
4707	M. Antoine Boulianne	23 hres d'inspection municipale	158.24
4706	M. Daniel Asselin	11 hres de maintenance	58.30

Chèque no 4708	M. Roméo Therrien	28 hres de maintenance + voyage S.C.	$ 161.44
4709	Imprimerie de Charlevoix Inc.	papeterie	8.19
4710	Garage St-Siméon Inc.	rem. 10% du contrat	1284.00
4711	Fabrique St-Firmin	don	100.00
4712	Diane Savard & Linda Hovington	don voyage des enfants	25.00

Rés., no 33-92 Il est proposé,
que les minutes des assemblées du 6 avril et celles du 23 avril soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 34-92 Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 35-92 Il est proposé par Gisèle Dallaire,
secondé par Mariette Savard,
de proclamer la période du 1er au 10 mai 1992, période du 75e anniversaire du Club Lions et du 25e anniversaire du Club Lions de Clermont-La Malbaie-Pointe-au-Pic tout en souhaitant aux membres du club local de poursuivre ses activités pour aider les plus démunis et les handicapés visuels.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 36-92 Il est proposé,
que l'étude pour l'assainissement eaux qui devait être de 98,000$ soit porté jusqu'à 200,000$. Que Monsieur Antoine Therrien, maire et Mme Carmen Dufour sec.-trés. soient autorisés à signer l'addenda avec la Société Québecoise d'assainissement des eaux.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 37-92 Il est proposé,
qu'une demande soit faite au Ministère des Transports du Québec pour que nous ayons une ligne double continue tout le long de la route 138, à l'intérieur des limites du village. Que la ligne pointillée que nous retrouvons vons dans le secteur ci-haut mentionné, soit enlevée. Nous apprécierions qu'il y ait aussi réduction de vitesse.

c.c. à la M.R.C. - Sureté du Québec.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE AT 938 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Rés. no 38-92

Il est proposé par Gisèle Dallaire
secondé par Odile Imbeault,

que la Municipalité appuie la candidature de Monsieur Jean Lajoie et de Monsieur Charles-Eugène Rochette aux postes de directeur aux assemblées régionales de la santé.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 39-92
40-92

Il est proposé,
qu'un don de $ 100.00 soit donné à la Fabrique de St-Firmin et un don de $ 25.00 pour la voyage des jeunes au Centre écologique .

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 41-92

Il est proposé,
que la demande suivante soit acheminée au Ministère des Affaires Municipales.

ATTENDU QUE l'article 33 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que "chaque municipalité dont le territoire fait partie du territoire de la Municipalité Régionale de Comté est tenue, dans les vingt-quatre mois de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et d'en transmettre une copie aux municipalités dont le territoire est contigu, au conseil de la Municipalité Régionale de Comté et à la Commission pour enregistrement."

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix eu lieu le 11 mai 1988;

ATTENDU QUE la date limite pour l'adoption de notre plan et règlements d'urbanisme est dépassée;

ATTENDU QUE nous avons eu une entente hors-cours complexité et qu'elle doit être respectée sur tous les points;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'un peu plus de temps pour consulter nos citoyens;

ATTENDU QUE l'urbanisme se prépare à déposer la version finale des documents;

PAR CONSÉQUENT la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande au Ministre des Affaires Municipales du Québec de prolonger jusqu'au 1er juillet 1992, la date limite pour le dépôt du plan d'urbanisme.

Accepté à l'unanmité.

L'assemblée est terminée à 20.30

Antonin Thomin maire
Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE A T 939 INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

22 ième jour de mai 1992. Assemblée spéciale du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 du soir et suivant l'avis de convocation qui a été envoyée aux membres le 19 ième jour de mai 1992.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

1.- Règlement Permis et certificats
2.- Règlement de zonage
3.- Règlement de lotissement
4.- Règlement de Construction
5.- Règlement donnant l'autorisation de créer un Comité consultatif d'urbanisme.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.
Mme Carmen Dufour secrétaire-trésorière était aussi présente.

Etant donné que nos procureurs ne pouvaient nous donner une réponse concluante venant de la partie adverse et concernant toujours l'entente conclue antérieurement, il est proposé par Mme Mariette Savard que l'assemblée soit ajournée à lundi le 25 mai 1992.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est ajournée à lundi le 25 mai 1992.

Antoine Therrien maire

Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 940 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

25 ième jour de mai 1992. Continuation de l'assemblée du 22 mai 1992.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne
Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour sec.-trés. était aussi présente.

Après avoir discuté et étudié nos règlements et compte-tenu que il a été impossible, par l'entremise de nos procureurs, d'avoir une réponse d'accord avec la partie adverse, nous devons reporter le tout à la prochaine réunion.

L'assemblée est terminée à 20.00.

Antoine Therrien Maire

Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE
941
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

1 er juin 1992. Assemblée régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour était aussi présente.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4714	Cabano Transport	fret pour pièces d'aqueduc	70.41
4715	Cain, Lamarre, Wells	consultations générales 1991	1 525.53
4716	Commission Municipale du Québec	obligations	7 293.08
4717	Hydro-Québec	éclairage public	968.62
4718	Hydro-Québec	salle municipale	460.44
4719	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	127.34
4720	Bell Canada	téléphone	116.00
4721	Fernand Harvey & Fils Inc.	Rép. d'aqueduc	1 559.53
4722	Corp. Municipale Paroisse St-Siméon	taxes de cueillette	560.00
4723	M.R.C. de Charlevoix-Est	Mâchoires de vie + balance sur facture	597.60
4724	Westburne Qué Inc.	Pièces d'aqueduc	661.01
4725	annulé		
4726	M. Patrick Poitras	Rép. de clé de valve	41.50
4727	MacDonald & Fils Ltée.	Rép. de pompe doseuse	80.99
4728	Samson, Belair, Deloitte Touche	vérification des livres	4 119.50
4729	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	792.51
4730	Mme Carmen Dufour	salaire du 2 mai au 29 mai	836.60
4731	M. Antoine Boualinne	31 jours de chlore	217.00
4732	Les Constructions Ovila Dufour Inc.	Ouvrage au dépotoir	1 926.00
4733	S.Q.A.E..	Entente de principe 1991	1 320.97

INITIALES DU MAIRE
942
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque no 4734	M. Roméo Therrien	2 hres de maintenance	10.60
4735	M. Daniel Asselin	16 hres de maintenance	81.87
4736	M. Eric Ouellet	24 hres de maintenance	122.06
4737	M. Martial Asselin	24 hres de maintenance	122.06
4738	Mme Carmen Dufour	Voyage à Chicoutimi 11/05/92 304 kilo.	91.20
4739	M. Antoine Therrien	Dépenses de voyage	32.73
4740	remplacé par le chèque no 4749		
4741	Motel Le Vacancier	achat d'une armoire-classeur	214.00
4742	M. Lionel Poitras	Voyage à Clermont et 2 voyages à St-Siméon	113.30
4743	Garage St-Siméon Inc.	Loodeur et tracteur	800.56
4744	Mme Bernadette Dallaire	achat de peinture	175.00
4745	M. Daniel Asselin	11 hres de maintenance	58.30
4746	M. Martial Asselin	11 hres de maintenance	58.30
4747	Mme Marianna Asselin	3 salons funéraires + ménage	335.00
4748	M. Marcel Jolicoeur	recherche en eau acc.	7 600.00
4749	M. Antoine Boulianne	19 hres de maintenance + 2 voya. S.C.	330.67

Rés. no 42-92 Il est proposé,
que les minutes des assemblées du 4mai 22 mai et celles du 25 mai soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 43-92 Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 44-92 Il est proposé,
que la Firme Mallette Maheu, compatbles agrées, soit engagée pour faire la vérification des livres de la Municipalité pour l'année 1992.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 45-92 Après étude de la demande de Monsieur Jean-Louis Ouellet concernant la possibilité de gravière, sablière,

Il est proposé,
que la municipalité refuse de recommander à la Commssion de Protection du Territoire agricole, l'implantation d'une sablière, gravière, sur les lots 3, 2, A, B, (parties de lots) étant donné que le plan d'urbanisme ne permet pas d'établir dans ces zones ces usages. Toutefois, si la Commssion en question juge qu'il serait souhaitable qu'un tel commerce s'opère à ces endroits, la Municipalité pourra réétudier la demande.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE
a.T
943
c.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 46-92 Il est proposé,

qu'une demande soit faite au Directeur du Parc Marin, à savoir: comment se fait-il qu'il est catégorique à l'effet que la chasse ne soit pas autoriser à l'intérieur des limites du parc, alors que durant la période de consultation, il était clair que la chasse serait autorisée? Nous demandons à ce dernier de commenter l'écrit paru dans la revue Chasse et Pêche du 10 mai 1992.

Accepté à l'unanimité.

M. Maurice Harvey, donne AVIS DE MOTION à l'effet de la présentation d'un règlement concernant l'interdiction de faire du bruit après une certaine heure qui sera fixée par le règlement.

L'assemblée est terminée à 21.00 heure.

Antoine Pruneau Maire
Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE A.T
944
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

26 ième jour de juin 1992.
Assemblée spéciale du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a été donné aux membres le 23 juin 1992.

Le but de cette assemblée spéciale est le suivant:

Présenter un avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour la recherche en eau.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien
Mesdames & Messieurs les conseillers: Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Monsieur Albert Boulianne donne avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation d'un règlement d'emprunt pour la recherche en eau souterraine.

L'assemblée est terminée à 19.15.

Antoine Therrien Maire
Laurent Dufour sec.-trés.

****

INITIALES DU MAIRE
945
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

30 ième jour de juin 1992. Assemblée spéciale du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle muniicpale à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a été remis aux membres le 26 juin 1992.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard et Raymond Savard.

Cette assemblée a pour but: Présentation d'un règlement d'emprunt concernant la recherche en eau, les tests de pompage et la continuité des étapes s'il y a lieu.

Evaluation du dossier, étude et préparation du règlement pour la prochaine réunion.

L'assemblée est ajournée au 1er juillet à 19.00

Antoine Therrien Maire
Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE
A.T
946
C.S
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

6 ième jour de juillet 1992. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour secrétaire-trésorière était aussi présente.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4750	Ministre des Finances	environnement	$ 763.94
4751	M.Albert Dallaire	projet BAS 2 semaines de travail	490.58
4752	M. Gilles Therrien	projet BAS 2 semaines de travail	490.58
4753	Les Ent. Lucien-Rock Dufour		2562.63
4754	Ministre des Finances	Services de la Sureté	2281.00
4755	M. Paul-Etienne Foster	3 1/2 de loodeur	185.25
4756	Garage Fortin & Savard	fournitures	6.42
4757	Poitras, Lavigueur Courtier ass.	pompiers	381.50
4758	J. A. Guérin & Fils Inc.	fournitures	151.27
4759	Mme Carmen Dufour	Voyage à Chicoutimi 26/06/92	91.20
4760	Réal Huout Inc.	borne-fontaine	3019.08
4761	Biblio Région de Québec	cotisation	793.35
4762	Les Pétroles IRVING Inc.	ass. sur fournaise	106.95
4763	Municipalité Paroisse Saint-Siméon	taxes pour vidanges	410.53
4764	M. Martial Asselin	8 hres de maintenance	42.40
4765	M. Daniel Asselin	8 hres de maintenance	42.40
4766	M. Serge Hovington	7 hres de nettoyage	37.10
4767	M. Antoine Therrien	Voyage à Chicoutimi + dépenses	197.61
4768	M. Antoine Boulianne	30 jours de chlore	210.00

Chèque no 4770	M.Aimé Poitras	2 voyages sur le lot	$ 28.00
4771	Mme Carmen Dufour	salaire du 30 mai au 4 juillet	1 045.75
4772	Garage Saint-Siméon Inc.	cueillette des ordures	792.51
4773	M.R.C. de Charlevoix	Parties 111 2 ième parties	477.50
4769	M. Antoine Boulianne	28 hres de maintenance + voyages	217.82
4774	Bell Canada	téléphone	191.39
4775	Hydro-Québec	éclairage public	1 054.50
4776	M. Michel Tremblay	5 voyages + 2 hres	135.00
4777	Constructions Ovila Dufour		877.40
4778	M. Albert Dallaire	Projet BAS 29/06/92	245.29
4779	M. Gilles Therrien	" " " "	245.29
4780	Revenu Canada Impôt	déductions	665.98
4781	Ministère du Revenu	déductions	705.30
4782	Travaux Sylvicoles Expert 2000	formation + 2 factures	702.14
4783	M. Antoine Boulianne	14 heures de maintenance	98.00

Rés. no 47-92 Il est proposé,
que les minutes des assemblées du 1er 26 juin et du 30 juin soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 48-92 Il est proposé,
que les chèques soient acceptés et payés tel que présentés

Acceptés à l'unanimité

Rés. no 49-92 ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la recherche en eau souterraine;
ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 42,000$
ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés;
ATTENDU QU'avis de motion a été donné;
EN CONSEQUENCE SUR PROPOSITION DE MAURICE HARVEY,
le règlement suivant portant le numéro 52 est adopté;

INITIALES DU MAIRE
948
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RECHERCHE EN EAU REGLEMENT NO 52

1.- Le conseil décrète des travaux concernant la recherche en eau selon l'étude préparée par les Consultants BPR- Février 1990. Les dits plans et devis sont annexés au règlement;

2.- Le conseil décrète une dépense n'exédant pas 42,000$ selon les estimés en annexe, pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets pour une période de 5 ans.

3.- Les billets seront signés par le Maire et la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

4.- Les billets seront remboursés en 5 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie.

5.- Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 17% l'an.

6.- Toute subvention applicable à ce règlement sera en soustraction de l'emprunt autorisé.

7.- Les échéances en capital et intérêts seront payables à une institution financière reconnue.

8.- Les intérêts seront payables semi-annuellement et les échéances en capital annuellement.

9.- Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année,sur

A: tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, afin de pourvoir au paiement de 25% des échéances annuelles en capital et intérêts, conformément au tableau annexé au présent règlement.

B: Sera exigé de tout propriétaire, situé dans le secteur (déterminé en liséré rouge) une taxe afin de pourvoir au paiement de 75% des échéances annuelles en capital et intérêts, conformément au tableau annexé au présent règlement. Cette taxe sera éatblie sur une base fixe à deux volets: Résidentiel et commercial.

10.-Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
A.T
949
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. 50-92

Il est proposé,

qu'une demnade de marge de crédit soit faite à la Caisse Populaire de Baie Ste-Catherine, au montant de 15,000.$ pour une période de 6 mois.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 51-92

Il est proposé,

que Madame Odile Imbeault soit nommée pro-maire pour une période de 3 mois.

Accepté à l'unanimité.

l'assemblée est terminée à 20.00

Antoine Thenin Maire
Carmen Dufour sec-très

****

INITIALES DU MAIRE A.T
950
INITIALES DU SEC.-TRÉS. C.D

Province de québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

3 ième jour d'août 1992. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4784	M. Albert Dallaire	Projet B.A.S sem. 5/07/92	$ 245.29
4785	M. Gilles Therrien	" " " "	245.29
4786	M. Albert Dallaire	Projet B.A.S. sem. 12/07/92	245.29
4787	M. Gilles Therrien	" " " "	245.29
4788	M. Albert Dallaire	Projet B.A.S. sem. 19/07/92	245.29
4789	M. Gilles Therrien	" " " "	245.29
4790	M. Jean-Yves Bouchard	services d'urbaniste	813.20
4791	Formules d'Affaires	papeterie	116.62
4792	Imprimerie de Charlevoix Inc.	fournitures	55.40
4793	M. Antoine Boulianne	16 hres de maintenance	112.00
4794	annulé		
4795	Hydro-Québec	éclairage public	2 031.05
4796	Hydro-Québec	salle municipale	604.11
4797	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	174.96
4798	Garage Saint-Siméon Inc.	cueillette des ordures	792.51
4799	M. Antoine Boulianne	31 jours de chlore	217.00
4800	Mme Carmen Dufour	salaire du 5 juillet au 1er août	836.60
4801	Bell Canada	téléphone	180.80
4802	Ministère du Revenu	déductions	662.93
4803	Revenu Canada Impôt	déductions	595.89
4804	M. Albert Dallaire	Projet B.A.S. sem. du 26/07/92	245.29
4805	M. Gilles Therrien	" " " "	245.29

INITIALES DU MAIRE
951
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque no 4806	M. Albert Dallaire	Projet B.A.S. sem. 2/08/92	$ 245.29
4807	M. Gilles Therrien	" " " "	245.29
4808	Petite Caisse		62.50
4809	Marché Hovington Inc.	fournitures	78.97
4810	Pépinière Charlevoix	Projet B.A.S.	360.74
4811	Georges Asselin	Projet B.A.S. Transport de pierres	89.02
4812	Le Spécialiste du parterre	Projet B.A.S.	316.16
4813	Travaux Sylvicoles Experts 2000	Projet B.A.S.	801.22

AVIS DE MOTION — Monsieur Maurice Harvey donne avis de motion au sujet du règlement no 52, à préciser la méthode de taxation.

Rés. no 52-92 — Il est proposé,
que les minutes de l'assemblée du 6 juillet 1992, soient accepté, tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 53-92 — Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payées tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 54-92 — Il est proposé,
que suite à la demande de Madame Diane Poitras, concernant la taxe de vidanges qui est inscrite sur son compte de taxes et qui se rapporte à son chalet, pour que cette taxe soit enlevée, cette demande est refusée et le montant de $ 40.00 doit être reclamé. La taxe ne s'applique pas au nombre de fréquentations du chalet.

Accepté à l'unanaimité

Rés. no 55-92 — Il est proposé,
que la demande de Mme Anne-Marie Savard concernant la possibilité de donner des repas du soir au Gîte Entre Mers et Monts soit refusée.

ACcepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 18.45p.m.

Antoine Thernin Maire
Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE A.T
952
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CD

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

7 ième jour d'août 1992. Assemblée spéciale du Conseil municipale tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a été envoyée aux membres le 4 août 1992.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

Adoption de la règlementation d'urbanisme;

1.- Règlement sur les permis
2.- sur le lotissement
3.- sur la construction
4.- sur le zonage.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien
Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour sec.-trés était aussi présente.

Après étude de cette règlementation, il a été convenu de rapporter cette assemblée à une date ultérieure, et de demander un nouveau délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme.

Rés. no 56-92

Il est proposé,

que la présente demande soit acheminée au Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ATTENDU QUE L'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c, A-19,1, stipule:
"Le Conseil d'une municipalité doit, dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme ou de la délivrance du certificat de conformité, en le cas visé au quatrième alinéa de l'article 44, adopté pour l'ensemble de son territoire un règlement de zonage, un règlement de construction, un règlement de lotissement et, lorsque le document complémentaire l'exige les règlements visés à l'article 116 et en transmettre une copie

INITIALES DU MAIRE A.T 953 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

à la Municipalité Régionale de Comté, s'il y a lieu, et à la Commission pour enrégistrements.(...)"

Attendu que le plan d'urbanisme de la municipalité est entré en vigueur sur délivrance du certificat de conformité par le secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-est le 11 mai 1991;

Attendu que la date limite pour l'adoption de ses règlements d'urbanisme serait le 9 août 1992;

Attendu que dans le cadre de la confection des règlements d'urbanisme la municipalité devait tenir compte d'une entente hors cour fort importante pour cette dernière;

Attendu que ladite entente hors cour est actuellement remise en cause;

Attendu que la municipalité connaîtra le sort de cette entente hors cour plus spécifiquement au cours du mois d'août 1992 et /ou septembre 1992;

Attendu que il est nécessaire pour la municipalité d'attendre le résultat des évènements d'août et /ou de septembre 1992 avant d'adopter définitivement ses règlements d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande au Ministre des Affaires Municipales du Québec d'accorder un nouveau délai et ce, jusqu'au 30 septembre 1992, en vue de l'adoption, pour l'ensemble de son territoire, de la règlementation prévue à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 19.45 p.m.

Antoine Thérien

Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE
A.T
954
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

8 ième jour de septembre 1992. Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers; Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4814	M. Albert Dallaire	projet BAS sem. terminant le 14/8/92	245.29
4815	M. GIlles Therrien	" " " " " " "	245.29
4816	. Albert Dallaire	sem. terminant le 21/8/92	245.29
4817	M. Gilles Therrien	" " 21/8/92	245.29
4818	annulé		
4819	Réal Huot Inc.	pièces d'aqueduc	564.69
4820	Imprimerie de Charlevoix Inc.	papeterie	86.98
4821	L.P.Tanguay Ltée	achat de chlore	99.68
4822	Hydro-Québec	bâtisse du chlore	48.22
4823	M. Albert Dallaire	Sem. terminant le 28/8/92	245.29
4824	M. Gilles Therrien	" " "	245.29
4825	Bell Canada	téléphone	133.71
4826	S.Q.A.E.	Participation	654.42
4827	Béton Charlevoix	Projet BAS	123.60
4828	Magasin Brouillard Ltée	fournitures	4.49
4829	Gestion Berlaber	Projet BAS	149.46
4830	Pièces d'Autos Deschênes Enr.	Projet BAS	2 467.76
4831	Le Groupe Urbatique	factures de mai- juin	492.21
4832	M. Léonidas Dufour	3 hres de maintenance	15.90

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Chèque 4833	M. Antoine Boulianne	20 hres de maintenance	155.85
4834	Garage St-Siméon Inc.	cueillette des ordures	855.91
4835	M. Antoine Boulianne	31 jours de chlore	217.00
4836	Mme Carmen Dufour	sal. du 2 août au 29 août	836.60
4837	Hydro-Québec	éclairage public	1 140.44
4838	J.A.Guérin & Fils Inc.	fournitures	18.40
4839	Revenu Canada Impôt	déductions	503.86
4840	Ministère du Revenu Prov.	déductions	560.96
4841	Urbatique Inc.	services professionnels	2 696.40

Rés. no 57-92 Il est proposé,

que les minutes des assemblées du 3 et celles du 7 août 1992 soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 58-92 Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 59-92 Il est proposé par Maurice Harvey,
secondé par Raymond Savard,

Suite à la nouvelle construction du quai de Baie Ste-Catherine, il est proposé,

qu'une demande soit faite à Travaux Publics Canada ou à un autre ministère approprié, pour que notre territoire soit doté d'un port de refuge pour favoriser l'accès aux petites barques. Nous considérons que c'est un droit acquis dont les citoyens jouissent depuis plus de quarante (40) ans. Nous espérons que le ministère concerné verra l'importance de ce port d'attache.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 60-92 Il est proposé,

qu'une demande soit faite à Energie et Ressources pour que ce dernier, suite à la demande de nos citoyens, désigne un endroit où il est possible, comme par les années antérieures de couper le bois de chauffage pour la saison hivernale. Il est important que cet endroit soit délimité ou que nous ayons une bonne explication à leur refus.

Accepté à l'unanmité

INITIALES DU MAIRE A.T
956
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CLS

Rencontre prévue avec Monsieur Claude Filion de Parc Canada, vendredi le 17 septembre 1992.

Bell Canada vs éclairage du site Notre-Dame de l'Espace.

Rés. no 62-92

SQAE

Il est proposé,

que suite à la demande de la Société Québéçoise d'assainissement des eaux, la municipalité recommande les services de la Firme Maheux, Lauzière, Arpenteurs géomètres de Clermont, Charlevoix. Ces derniers ont les données de Monsieur Michel Tétreault qui a déjà travaillé pour la municipalité.

Accepté à l'unanimité

Rés. no 63-92

Il est proposé,

que le service de la cueillette des ordures ménagères commence une fois par semaine à partir du 13 septembre 1992.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 64-92

Précisions pour le règlement no 52

Il est proposé,

que suite à l'adoption du règlement no 52 adopté à la séance du 6 juillet, et concernant un règlement d'emprunt pour la recherche en eau, que nous apportions les précisions suivantes pour le recouvrement de la taxe qui sera établie, à savoir:

"Cette taxe sera établie de la façon suivante:

	Unité
Résidentiel	1
2 ième unité de logement	0.5
Etablissement d'enseignement	1
Maison de chambres	2
Hotel motel	3
Caisse populaire ou autre logement similaire	1
Autre commerce non spécifié	1.5 "

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE
AT
957
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rencontre avec Mº François Bouchard, vendredi le 17 septembre 1992.

L'assemblée est terminée à 20.30 p.m.

Antoine Thenin Maire

Carmen Dufour sec-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT 958 INITIALES DU SEC.-TRÉS. CW

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

13 ième jour d'octobre 1992. Assemblée spéciale du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis de convocation qui a éte envoyé aux membres le 9 octobre 1992.

Sont présents: monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Mariette Savard, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Les buts de cette assemblée sont les suivants:

1.- Acceptation des comptes du mois de septembre
2.- Acceptation des minutes des assemblées précédentes
3.- Nouveau dépôt d'an avis de motion pour l'adoption des règlements relatifs aux:
    1.- Permis et certificats
    2.- Règlement de zonage
    3.- Règlement de lotissement
    4.- Règlement de construction

Tous ces règlements visant l'ensemble du territoire de la Municipalité de Baie Ste-Catherine.

4.- AVIS DE MOTION cpncernant le règlement sur Plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à la partie riveraine de la baie ainsi qu'à la partie maritime de la baie. (PIIA)

5.- AVIS DE MOTION concernant un règlèment sur les plans d'aménagement d'ensemble relatifs aux propriétés situées sur le secteur nord du quai fédéral de Baie Ste-Catherine. (PAE)

Rés. no 65-92

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE AT 959 CD INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 66-92 Il est proposé,

que les minutes de l'assemblée du 8 septembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION M. Maurice Harvey donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant les permis et certificats.

AVIS DE MOTION M. Albert Boulianne donne avis de motion concernant l'adoption d'un règlement relatif au zonage.

AVIS DE MOTION Mme Odile Imbeault donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif au lotissement.

AVIS DE MOTION Mme Mariette Savard donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la construction.

AVIS DE MOTION Mme Gisèle Dallaire donne avis de motion concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, relatifs à la partie riveraine de la baie ainsi qu'à la partie maritime de la baie (PIIA)

AVIS DE MOTION M. Raymond Savard donne avis de motion concernant un règlement sur les plans d'Aménagement d'ensemble relatifs aux propriétés situées dans le secteur nord du quai fédéral de Baie Ste-Catherine. (PAE)

Rés. no 67-92 Il est proposé,

que la Municipalité avise la Firme Fernand Gilbert inc. par l'entremise de son surintendant Monsieur Louis Bouchard, de procéder immédiatement à la réparation de la rue Leclerc, avant la saison hivernale.

Cette route a été brisée sérieusement à différents endroits par des charges excessives de camion (pierres) et nous envisageons de nombreuses difficultés à déblayer la rue durant l'hiver.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 19.30 p.m.

Carmen Dufour sec.-trés

****

INITIALES DU MAIRE AT
960
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CH

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

2 ième jour de novembre 1992. Assemblée régulière du Conseil Municipal, tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine Therrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne, Odile Imbeault, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Mme Carmen Dufour secrétaire-trésorière était aussi présente.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

Présentation des comptes pour acceptation:

Chèque no 4871	M. Albert Dallaire projet sem fin. le 2 oct.	245.29$
4872	M Gilles Therrien " " "	245.29
4873	M. Albert Dallaire projet le 9 oct.	245.29
4874	M. Gilles Therrien " "	245.29
4875	Les Editions Nordiques avis public	57.87
4876	Travaux Sylvicoles Experts 2000 Inc. projet	801.22
4877	" " " " "	476.37
4878	Bell Canada téléphone	224.38
4879	Réal Huot Inc. pièces d'aqueduc	65.55
4880	L.P. Tanguay Ltée achat pour tester l'eau	68.47
4881	M. Albert Dallaire projet sem. fin. le 31oct. (2)	490.58
4882	M. Gilles Therrien " "	490.58
4883	M. Antoine Boulianne 31 jours de chlore	217.00
4884	Les Pétroles Irving Inc. chauffage	50.23
4885	M. Albert Dallaire 5 poteaux de cèdre	25.00
4886	Mme Carmen Dufour sal. du 27 sept. au 31 oct.	1045.75
4887	Garage St-Siméon Inc. cueillette des ordures	824.21
4888	Fabrique St-Firmin don	100.00

INITIALES DU MAIRE GT
961
INITIALES DU SEC.-TRÉS. CW

Chèque No. 4889	Ministère des Finances remplace chèque 4854	80.25$
4890	Ministère des Affaires Municipales remplace chèque 4853	2286.00
4891	Cain, Lamarre, Wells reteiner pour 1992	2303.96
4892	M. Antoine Boulianne 30 hres + voyage à St-Sim.	197.59
4893	M. Léonidas Dufour 6 hres de maintenance	31.80
4894	M. Antoine THerrien rénumération à la mairie	3150.00
4895	M. Maurice Harvey rénumération d'échevin	1050.00
4896	M. Albert Boulianne " "	1050.00
4897	Mme Odile Imbeault " "	1050.00
4898	Mme Mariette Ouellet " "	1050.00
4899	Mme Gisèle Dallaire " "	1050.00
4900	M. Raymond Savard " "	1050.00
4901	Garage Saint-Siméon Inc. factures diverses	762.20
4902	Pauly Foster réparation clé d'aqueduc	5.56

RÉs. no 68-92 Il est proposé,
que les minutes de l'assemblée du 13 octobre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 69-92 Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à L'unanimité

Rés. no 70-92 Il est proposé,
qu'un montant de 25.00$ soit donné au Comité "Sécurité Chez-nous." en guise d'appui.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 71-92 Il est proposé,
qu'un montant de $50.00 soit alloué pour la parution dans le Journal PLein JOur de l'article "Clocher en clocher".

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 72-92 Il est proposé,
Que la présente demande soit acheminée au Ministre des Affaires Municipales du Québec.

INITIALES DU MAIRE
962
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QU'en date du 6 août 1992, la municipalité requèrait du Ministre des Affaires Municipales du Québec, un délai pour l'adoption des règlements d'Urbanisme, par sa résolution no 52-92;

ATTENDU QU'en date du 17 août 1992, une réponse favorable était faite à l'effet de prolonger la date limite pour l'adoption et la transmission des règlements d'urbanisme jusqu'au 30 septembre 1992;

ATTENDU QUE la demande de prolongation du 6 août 1992 était basée sur le dénouement possible d'une entente hors cour ayant des incidences importantes sur la règlementation à adopter;

ATTENDU QUE la rencontre qui était prévue avec les instances judiciaires devait se faire au mois d'août 1992 et /ou septembre 1992;

ATTENDU QUE la rencontre avec l'Honorable Juge Jean Moisan de la Cour Supérieure du District de La Malbaie a eu lieu le 15 octobre 1992;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité d'obtenir ce délai supplémentaire afin d'adopter sa règlementation d'urbanisme et ce, jusqu'au 8 décembre 1992;

PAR CONSÉQUENT:

La Municipalité de Baie Ste-Catherine demande au Ministre des Affaires Municipales du Québec d'accorder un nouveau délai et ce, jusqu'au 8 décembre 1992, en vue de l'adoption pour son territoire de la règlementation prévue à l'article 102 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 74-92

Il est proposé,
que le Maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer la convention de la bibliothèque municipale avec la Biblio Région de Québec.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 75=92

Il est proposé par M. Maurice Harvey,
secondé par Mme Odile Imbeault,
que la Municipalité adopte le projet de règlement no 48 concernant les Permis et Certificats, conformément à l'art. 124 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et à l'article 119.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE AT 963 CL INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. no 76-92 Il est proposé par M. Albert Boulianne,
secondé par M. Maurice Harvey,
que la Municipalité accepte le projet de règlement no 49 concernant le zonage, conformément à l'article 124 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et à l'article 113.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 77-92 Il est proposé par Mme Odile Imbeault,
secondé par Albert Boulianne,
que la Municipalité accepte le projet de règlement no 50 concernant le lotissement, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et à l'article 115.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 78-92 Il est proposé par Mme Gisèle Dallaire,
secondé par Raymond Savard,
que la Municipalité accepte le projet de règlement no 51 concernant la construction, conformément à l'article 124 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et l'article 118.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 79-92 Il est proposé par Mme Gisèle Dallaire,
secondé par Mme Odile Imbeault,
que la Municipalité accepte le projet de règlement sur les Plans d'Aménagement d'Ensemble, conformément à l'article 123 et 124 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et à l'article 145.9.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 80-92 Il est proposé par M. Raymond Savard,
secondé par M. Maurice Harvey,
que la Municipalité accepte le projet de règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale, conformément à l'article 123 et 124 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et à l'article 145.15.

Accepté à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE G T
964
C.D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÈGLEMENT NO 55 C.D

Suite à l'avis de motion qui a été donné ultérieurement;

Il est proposé par: Gisèle Dallaire,
secondé par Albert Boulianne,

Il est en conséquence ordonné et statué que le règlement no 55 C.D RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, entre en vigueur conformément à la loi.

Accepté à l'unanimité.

Rés. no 73-92

Il est proposé,
que le conseil municipal réitère son approbation dans le dossier présenté à la Protection du Territoire Agricole du Québec, concernant la propriété de Monsieur Jean-Louis Ouellet, à l'effet qu'une partie de son terrain puisse être utilisé à des fins non agricoles. Cette demande fondée, s'avèrait très utile et même essentielle pour le développement de notre village.
Comme ce terrain n'est plus rentable sur le plan agricole, nous vous recommandons de considérer cette demande pour une utilisation à des fins récréo-touristiques et commerciales.

Accepté à l'unanimité.

L'assemblée est terminée à 20.00

Gaétan Thurien maire
Carmen Dufour sec trés

****

INITIALES DU MAIRE
965
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

1er décembre 1992. Assemblée spéciale du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19.00 et suivant l'avis public datée du 10 novembre 1992.

Le but de cette assemblée est: Consultation auprès de ses contribuables
concernant les projets de règlements de:
zonage,
lotissement
construction
Permis et certificats
PAE
PIIA

Sont présents: Monsieur le Maire Antoine THerrien,
Mesdames & Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Albert Boulianne,
Odile Imbeault, Mariette Savard et Raymond Savard.
Mme Carmen Dufour était aussi présente.

Tous formant quorum.

L'assemblée est ouverte.

Buts de l'adoption de ces règlements: Intérêt public
Bonifier les règlements actuels
Conformer au schéma d'aménagement

Explications du contenu de chacun des règlements
Mention faite que les premiers projets de règlements dépendaient de l'entente avec Monsieur Sylvio THibault et que étant donné que cette entente n'est pas finalisée, les nouveaux projets de règlements visent les avantages de la municipalité et ils ont été rédigés sans tenir compte de l'entente.
EXplications des corrections apportées: Règlement de zonage page 51 art.2.2.4.3
item 8
Règlement PIIA, page 2, page 7
Règlement PAE page 4 Chapitre III, art. 3.1
3.2

INITIALES DU MAIRE
966
CD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Précisions faites qu'il pourrait y avoir d'autres amendements mais qu'ils seront précisés si c'est le cas.
Prévision d'adoption pour le 7 décembre 1992. Par la suite approbation par les contribuables.

L'assemblée est terminée à 20.15

Antoine Morin, maire
Carmen Dufour sec-trés

****

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.